



RHNe

Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

Rapport d'activité 2023



Lea Kunz, Freddy, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Photo de couverture :
Lea Kunz, Linoa, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Exposition « Lorsque je ne vois pas assez, je prends les yeux des autres » par Lea Kunz

Le RHNe a noué un partenariat avec le Musée des beaux-arts du Locle (MBAL) pour organiser une installation artistique dédiée au domaine de la santé. L'objectif est double: renforcer la vocation de lieu de vie des sites hospitaliers et permettre au MBAL de sortir de ses murs pour toucher un public plus large. Une sélection d'images est ensuite réalisée pour illustrer le rapport d'activité du RHNe.

En 2023, la photographe suisse Lea Kunz a été invitée à réaliser un travail artistique en résonance non seulement avec le contexte hospitalier, mais aussi avec la thérapie et le soin. L'occasion, pour elle, avec cette série intitulée «Lorsque je ne vois pas assez, je prends les yeux des autres», de sortir de sa zone de confort: «Je focalise d'habitude mon travail sur le corps humain, sa nudité. Dans le contexte d'un hôpital, cette approche aurait été assimilée au thème de la médecine. Or, l'objectif de mon projet est d'extraire patients et visiteurs d'un quotidien parfois lourd en leur proposant une approche reconfortante et un brin insolite.»

Inscrivant son projet au cœur de l'hôpital par une démarche participative et inclusive, Lea Kunz a donc choisi d'apporter cette touche de légèreté au travers de compositions florales originales, issues de l'imagination des patient-e-s de pédiatrie sur le site de Pourtalès, mais aussi de gériatrie et de réadaptation, hospitalisé-e-s au Locle. De chambre en chambre, la photographe a récolté des idées de fleurs, matériaux de fixation, objets banals ou personnels qu'elle a ensuite, réunis, assemblés et photographiés, dans son studio installé dans le canton du Jura.

Tulipes, scotch de carrossier, chutes de drapés violets, ou encore raquettes de ping-pong, Lea Kunz expose une série de natures mortes inédites et insolites proposant chacune sa propre histoire et une esthétique autonome, à la fois singulière et inclassable.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Message du président du Conseil d'administration | 04 |
| Organes dirigeants du Réseau hospitalier neuchâtelois | |
| - Conseil d'administration | 06 |
| - Collège des directions | 08 |
| - Directions de site et du CST | 08 |
| Entretien bilan 2023 : | |
| Le regard de Léonard Blatti, directeur des finances et du CST | 10 |
| Faits marquants en 2023 | 12 |
| Le RHNe en quelques chiffres | 13 |
| Activité | 14 |
| Capital humain | 18 |
| Qualité | 24 |
| Finances | 28 |

UNE PUBLICATION DU RESEAU
HOSPITALIER NEUCHATELOIS
Pierre-Emmanuel Buss
Responsable communication
GRAPHISME
additive, Aline Jeanneret
Corcelles NE
PHOTOGRAPHIES
Guillaume Perret
Comondrèche
Lea Kunz

Message du président du Conseil d'administration



La fin justifie-t-elle encore les moyens ?

A l'image de la situation internationale tendue, l'année écoulée n'a pas été un long fleuve tranquille pour notre établissement. Les soubresauts du contexte économique rendent les prévisions toujours plus difficiles et aléatoires, contraignant à une gouvernance réactive dans un milieu qui aspire plutôt à une stabilité suffisante pour permettre une activité sereine.

La charge de travail a été variable, avec une baisse surprenante dans les soins aigus en fin d'année alors que les passages aux urgences sont restés à un niveau élevé.

Malgré une coordination étroite avec nos partenaires cantonaux, les patient-e-s en attente de placement occupent toujours 8 à 12% de nos capacités: cette proportion semble pour l'instant incompressible et a judicieusement été reconnue pour une indemnisation partielle de la part de l'Etat. Les patient-e-s Covid n'ont pas disparu, mais sont maintenant assimilé-e-s à la routine du spectre infectieux observé en médecine.

Dans un effort constant d'amélioration d'efficacité, les filières des soins ont été affinées et permettent d'assurer une prise en charge de qualité pour un large spectre de pathologies. Dans de nombreux domaines, la cohérence des équipes a atteint un bon degré de maturité. Cette maîtrise des processus médico-soignants nous a permis d'affermir notre rôle de pivot dans la santé publique du canton. Dans un autre registre, notre hôpital prend à cœur sa responsabilité



environnementale et améliore progressivement son bilan énergétique tout en évitant au maximum le gaspillage.

Pour la troisième année consécutive, notre résultat financier est insatisfaisant. Malgré une rationalisation systématique avec mise en œuvre d'une soixantaine de mesures d'amélioration, nous ne sommes pas parvenus à compenser l'augmentation persistante des charges par des recettes suffisantes. De plus, certains risques dont l'occurrence était jugée peu probable se sont finalement réalisés. Comme la plupart des hôpitaux du pays, nous constatons un écart toujours plus marqué entre les nécessités médico-soignantes et les moyens financiers disponibles.

Le système de santé suisse a atteint un haut degré de qualité mais la législation en vigueur ne permet plus de payer adéquatement ses prestataires, les moyens que la fin justifie ne sont malheureusement plus là. Dans l'attente d'un changement de paradigme au niveau politique, les établissements de soins accumulent ainsi les pertes. Notre Conseil d'administration s'efforce sans relâche d'obtenir les aides nécessaires auprès du canton mais celles-ci sont bien évidemment limitées. Tôt ou tard, écrasée par le coût des primes, la population devra peut-être accepter une restriction d'accès à certaines prestations.

Dans ce contexte général difficile, nous pouvons cependant rester fiers de notre RHNe. L'ambiance de travail y est sereine, les indicateurs de qualité et de satisfaction des patient-e-s sont toujours au vert. Notre réputation d'hôpital cantonal est bonne et nous sommes reconnus comme tel sur l'échiquier des établissements helvétiques. Ceci ne serait pas possible sans l'engagement remarquable de toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs. Un immense merci à vous toutes et tous, gardez votre motivation, vous exercez les plus beaux métiers du monde!

Dr Pierre-François Cuénoud
Président du Conseil d'administration
Réseau hospitalier neuchâtelois

En novembre 2023, les membres du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois sont :



de gauche à droite : Hans-Beat Ris, Rachel Christinat, Armin Kapetanovic, Patrick Erard, Pierre-François Cuénoud, Hughes Chantraine, Sonia Pellegrini, Laurent Exquis, Stefano Ponta

Dr Pierre-François Cuénoud, président

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Pierre-François Cuénoud est spécialisé en chirurgie viscérale et vasculaire. Il bénéficie d'une riche expérience en qualité de directeur médical, notamment du Centre hospitalier de Bienne (de 2016 à 2018) et précédemment du Centre hospitalier du Valais romand où il a aussi été membre de la direction générale de l'Hôpital du Valais (de 2012 à 2015). Médecin-chef de la chirurgie à Sion pendant deux décennies, il a également été chargé de cours à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne et a été médecin associé au Service de chirurgie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Il s'est fortement engagé dans différentes associations et fédérations du secteur de la santé (hôpitaux, médecins, patient-e-s) ainsi qu'au sein d'organisations et comités de pilotage dans le domaine tarifaire (SwissDRG, TARMED).

M. Laurent Exquis, vice-président

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Depuis 2021, Laurent Exquis est directeur de l'EMS Le Château de Corcelles (VD). Il a notamment exercé auparavant en qualité d'administrateur aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que comme directeur général de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Il dispose également d'une grande expérience en santé publique et en économie de

la santé grâce à ses activités de consultant, à la direction de la santé publique du canton de Genève ou dans le cadre de la mise en œuvre de projets communautaires. Il est titulaire d'un master ès sciences en économie politique et d'un diplôme fédéral d'expert en gestion hospitalière.

M. Hughes Chantraine, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Hughes Chantraine est médecin dentiste, il a fait ses études à la Faculté de médecine de Genève. Il y a poursuivi sa formation au Département de chirurgie buccale et de stomatologie. Il exerce comme médecin-dentiste indépendant en cabinet privé à La Chaux-de-Fonds. Outre ses fonctions médicales, Hughes Chantraine a été, sur trois législatures, député au Grand Conseil où il a siégé à la commission santé et à la commission des finances. Il a été conseiller général à La Chaux-de-Fonds.

Mme Rachel Christinat, administratrice

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Rachel Christinat, docteure en droit, est avocate associée à l'étude Schaller & Associés. Elle mène en parallèle une activité académique en tant que maître-assistante à l'Université de Neuchâtel. Comme elle voue un intérêt particulier au droit de la santé, elle a orienté ses travaux principalement dans ce domaine et travaille à l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel depuis 2011.

Elle a donné différentes conférences et enseigne régulièrement dans les formations qu'offre l'Institut. Elle a également occupé un poste de juriste à temps partiel au Centre neuchâtelois de psychiatrie.

M. Patrick Erard, administrateur

Siège au CA depuis le 22 février 2021

Maître d'éducation physique et sportive diplômé de l'Université de Lausanne, Patrick Erard enseigne dans la formation professionnelle au CIFOM où il assume la responsabilité de l'éducation physique et sportive. Formé également comme médiateur scolaire, il fonctionne dans la prévention et la promotion de la santé. Après une dizaine d'années au Conseil général de La Chaux-de-Fonds qu'il a présidé en 2000, il a poursuivi avec une douzaine d'années au Grand Conseil qu'il a présidé en 2007. Dans le cadre de ses mandats électifs, il a siégé dans de nombreuses commissions, en particulier la commission des finances, la commission d'enquête parlementaire « Hainard » et la commission « cohésion cantonale ».

M. Armin Kapetanovic, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Pharmacien diplômé de l'Université de Lausanne, Armin Kapetanovic a exercé son métier alternativement en pharmacie d'officine et en pharmacie d'hôpital, avec une expérience clinique à l'HNE La Chrysalide.

Député au Grand Conseil depuis 2013, il a participé aux différents travaux liés au dossier hospitalier en intégrant notamment le groupe de travail H+H chargé par le Conseil d'Etat d'émettre une proposition de mise en œuvre de l'initiative de février 2017 ainsi que le groupe de travail de la commission santé qui a créé les bases de la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois. Il a obtenu un master en management stratégique des institutions de santé à l'Université de Genève en 2021.

Mme Sonia Pellegrini, administratrice

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Sonia Pellegrini est spécialiste en économie de la santé. En tant que responsable de domaines et directrice suppléante de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), elle dispose d'une solide expertise du système suisse de santé et des évolutions en cours dans les secteurs des hôpitaux et des soins aux personnes âgées. Après son doctorat à l'Université de Neuchâtel, elle a été économiste auprès de l'Office fédéral de l'environnement, puis cheffe de projets scientifiques à la Haute école bernoise avant de rejoindre l'Obsan en 2011.

M. Stefano Ponta, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Stefano Ponta est directeur chez Mazars, société d'audit et de conseil, en tant que responsable du bureau à Neuchâtel. Après avoir effectué ses études en gestion d'entreprise et en statistiques à l'Université de Neuchâtel, il a débuté sa carrière au sein de KPMG, société d'audit et de services financiers, et a pris la direction du siège de Neuchâtel de 1998 à 2008. Ensuite, il a acquis une expérience de plus de 10 ans dans des fonctions de direction dans le domaine financier et informatique, notamment au sein de Chocolats Camille Bloch SA, à Courtelary. Expert financier et avec une solide connaissance du domaine de la prévoyance, il siège dans plusieurs conseils d'administration, notamment celui de la Caisse cantonale d'assurance populaire à Neuchâtel, au sein de la Fondation Saphir et de la société verrière Sofraver.

Pr Hans-Beat Ris, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Le Pr Hans-Beat Ris est spécialiste FMH en chirurgie ainsi qu'en chirurgie vasculaire et thoracique. Après des études de médecine et un privat-docent à l'Université de Berne, il a mené une riche carrière clinique et académique. Il a obtenu des fellowship aux Etats-Unis, notamment au Massachusetts General Hospital de Boston et au Memorial Sloan Kettering Cancer Center de New York ainsi que plusieurs bourses de recherche du Fonds national suisse. Il a ensuite été professeur titulaire et chef de la division de chirurgie thoracique de l'Université de Berne puis, dès 1999, professeur ordinaire et chef du service de chirurgie thoracique et vasculaire et transplantation pulmonaire du CHUV. Sous son égide de président de la Société suisse de chirurgie thoracique, la chirurgie thoracique a été reconnue comme spécialité FMH à part entière. Il a fondé l'Institut sino-suisse de chirurgie thoracique et de transplantation pulmonaire et, conjointement avec le Pr Frédéric Triponez des HUG, le Centre universitaire romand de chirurgie thoracique (CURCT).

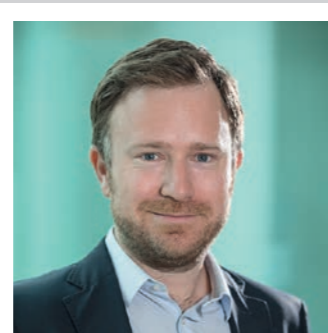
Les membres du Conseil d'administration sont désigné-e-s par le Conseil d'Etat.

Direction site La Chaux-de-Fonds



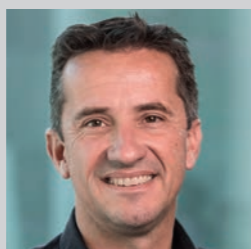
Claire CHARMET
Directrice CDF
Présidente du collège

Claire Charmet a été directrice d'hôpital pendant onze ans en France avant de rejoindre le RHNe en septembre 2020. Détentrice de deux masters en management des administrations publiques et des systèmes de santé, diplômée en 2009 de l'Ecole des hautes études en santé publique, elle a notamment exercé en qualité de directrice des finances et de la stratégie ainsi que des ressources humaines dans divers centres hospitaliers. Elle a piloté plusieurs projets d'ampleur comme la construction d'un hôpital psychiatrique de 140 lits, le transfert d'une maison de retraite et des projets de restructurations internes.



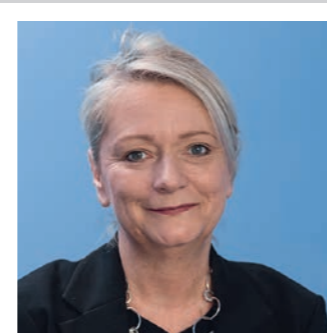
Olivier PLACHTA
Co-directeur médical

Olivier Plachta est entré en fonction le 1er novembre 2017. Il dispose d'une expérience de près de 20 ans dans différentes fonctions dans le domaine hospitalier et médical. Après l'obtention de son diplôme fédéral en médecine humaine à l'Université de Lausanne en 2004, il a acquis une expérience clinique à l'HNE avant des fonctions administratives au sein de l'Office des hôpitaux du canton de Neuchâtel, de l'Office fédéral de la statistique et de Swissmedic. Il a ensuite pris le poste de directeur général de GSNM-Neuchâtel en 2013. Il est également au bénéfice d'un master en politique et gestion des établissements de santé obtenu à l'Université de Lausanne en 2010.



Pascal Schmitt
Directeur adjoint des soins

Direction site Neuchâtel



Muriel DESAULLES
Directrice PRT

Muriel Desaulles travaille dans les hôpitaux neuchâtelois depuis plus de 25 ans. Entre le 1er novembre 2018 et le 31 août 2020, elle a occupé la fonction de directrice générale ad intérim. Au bénéfice d'une licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, elle a occupé les fonctions de directrice administrative et logistique des hôpitaux des Cadolles-Pourtalès entre 1997 et 2006, de chargée de communication de l'HNE de 2006 à 2007 avant d'être nommée secrétaire générale. Membre du comité de direction depuis 2017, elle est notamment en charge de la coordination des conventions avec les hôpitaux universitaires. Directrice du site de Pourtalès depuis le 1er septembre 2020, elle représente le RHNe à la commission faitière de la CCT Santé 21. Elle préside en outre le Conseil de fondation d'ADMED laboratoires depuis novembre 2019.



Sandra JEANNERET
Directrice des soins

Sandra Jeanneret occupe la fonction de directrice des soins depuis la création de l'Hôpital neuchâtelois, en juillet 2006. Elle est au bénéfice d'un diplôme d'Etat d'infirmière, d'un certificat de responsable qualité, d'un brevet fédéral de spécialiste en gestion hospitalière et d'un diplôme fédéral d'experte en gestion hospitalière. Infirmière puis ICUS, elle a occupé la fonction de déléguée qualité à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Depuis novembre 2017, elle siège au sein du comité de la faitière des hôpitaux H+ en tant que représentante de Swiss Nurse Leaders.



Dre Emilie NICODÈME-PAULIN
Co-directrice médicale

Après avoir réalisé sa formation comme médecin radiologue aux hôpitaux universitaires de Genève, la Dre Emilie Nicodème-Paulin a rejoint le RHNe en 2014. Elle y a occupé différentes fonctions de médecin cadre dans le département d'imagerie médicale dont celui de cheffe de département entre 2018 et 2023 et obtenu un diplôme en management. Cette période a été marquée par une reconnaissance en catégorie A comme établissement de formation en radiologie ainsi que par le virage d'une activité polyvalente vers une spécialisation par discipline. Parallèlement, la Dre Emilie Nicodème-Paulin a occupé la fonction de directrice médicale adjointe entre 2020 et 2023, participant par la même à la direction de site de Neuchâtel, avant de partager la fonction de directeur médical avec Olivier Plachta depuis mai 2023.

Direction Centre des services transversaux (CST)



Léonard BLATTI
Directeur CST et finances

Léonard Blatti est entré en fonction le 1er septembre 2018. Avant d'occuper ce poste, il était adjoint au chef de service de la santé publique et chef de l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques de l'Etat de Neuchâtel. Il est licencié en sciences économiques de la HEC Lausanne. Il dispose d'un master en Health economics and management obtenu à l'Université de Lausanne.



Gérald Brandt
Directeur RH



Jérôme Kübler
Directeur logistique

Lea Kunz, Gian Mario, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm



Le regard de Léonard Blatti, directeur des finances et du CST, sur les comptes 2023 du RHNe.

« Le décrochage par rapport au budget s'est réalisé sur les derniers mois de l'année »

Léonard Blatti est directeur des finances du RHNe depuis 2018. Depuis septembre 2020, il occupe également la fonction de directeur du Centre des services transversaux (CST).

- Quel bilan tirez-vous de l'année 2023 ?

Léonard Blatti : La situation financière du RHNe est préoccupante. Malgré un programme de mesures d'amélioration du résultat ambitieux, le résultat ordinaire des comptes 2023 présente un déficit de 22 millions de francs, résultat qui inclut une aide de l'Etat de 12,5 millions. Il a même pu être ramené à 9,5 millions de francs grâce à une contribution extraordinaire de l'Etat octroyée pour l'exercice 2022 mais comptabilisée en 2023.

Le budget, très ambitieux, tablait sur un déficit de 12,6 millions. Certains risques, dont l'occurrence était jugée peu probable pour qu'ils soient intégrés au budget, se

sont finalement réalisés, péjorant le résultat de 8 millions de francs. L'inflation a également eu un impact financier notable sur l'ensemble de l'année 2023.

L'activité n'a pas atteint les niveaux espérés au budget, pourtant plus bas que l'activité 2022 en soins aigus. Le décrochage par rapport au budget s'est surtout réalisé sur les derniers mois de l'année alors que le dispositif ouvert était plein. Cela ne nous a pas laissé de marge de manœuvre pour adapter les charges en conséquence sur l'exercice 2023.

Ce nouveau déficit démontre une nouvelle fois qu'une activité importante n'est pas forcément synonyme de rentabilité financière pour un hôpital public. En effet, il existe des effets de seuils, difficiles à déterminer, qui empêchent l'hôpital d'être au top de l'efficacité lorsque l'activité est très conséquente. Engorgement aux urgences, lits satellites, nombreux transferts de patients, recours à du personnel intérimaire, difficultés voire impossibilité de faire sortir des patients qui n'ont plus besoin de soins hospitaliers: ces contraintes organisationnelles ont creusé un écart important entre les charges et les recettes d'exploitation.

- Les exercices 2018, 2019 et 2020 ont été bouclés à l'équilibre, le dernier grâce à une aide importante de l'Etat. Est-ce dire que le Covid-19 a fragilisé les finances du RHNe et des autres hôpitaux publics ?

La plupart des hôpitaux suisses sont confrontés à de grandes difficultés financières. Je dirais que la dégradation de la situation est principalement due à trois raisons principales: tout d'abord, le renchérissement des charges de près de 3% par année en 2022 et 2023 pèse pour beaucoup dans les résultats des hôpitaux qui n'ont pas vu leurs tarifs adaptés en conséquence ; ensuite, les incertitudes liées au Covid-19 ont fait que, après trois années marquées par la pandémie, il n'a pas été simple d'anticiper les variations d'activité, respectivement de facturation, découlant de ce qui pourrait s'apparenter à un retour à la normale ; enfin, beaucoup de cantons font face à un manque de places d'EMS pour accueillir la population vieillissante. En bout de chaîne, les

hôpitaux suppléent ces derniers. Cela surcharge le dispositif hospitalier, complique les prises en charge et l'organisation de l'hôpital. Les hôpitaux cantonaux sont évidemment ceux qui sont le plus touchés par les deux derniers effets.

- Quels sont les leviers à votre disposition pour retrouver l'équilibre financier ?

Ce n'est pas original, mais nous devons poursuivre et intensifier notre travail d'amélioration de notre efficacité. D'importants projets structurants pour le RHNe devraient aboutir en 2024. Je pense notamment aux projets d'ordonnancement et de gestion des flux de patients, de révision de notre *skill mix*, du développement d'outils plus performants d'informatique décisionnelle, de notre système d'information de ressources humaines ou de l'optimisation de notre comptabilité analytique. Le Collège des directions réfléchit à d'autres mesures internes complémentaires.

La réduction du nombre de lits C (patients en attente de placement) est un levier important pour nous permettre d'améliorer nos finances. Notre dispositif a à nouveau été fortement occupé par des patients qui auraient dû être pris en charge dans des structures plus adaptées comme les EMS. En moyenne, les lits C ont représenté 10% de notre dispositif tout au long de l'année. Cela a un impact sur nos prises en charge hospitalières. Cette situation est également problématique pour des raisons financières: d'une part, ces prestations sont sous-financées en milieu hospitalier; d'autre part, le RHNe fait face à des pertes de recettes car ces patients-résidents « volent » des places à d'autres patients qui nécessitent une prise en charge hospitalière, avec des prestations qui sont mieux rémunérées.

Nous devons aussi poursuivre nos négociations avec les assureurs-maladie et l'Etat pour que les tarifs et financements appliqués correspondent mieux à nos coûts qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années en raison de l'inflation. A plus long terme, la question de l'organisation spatiale du RHNe devra être reprise, avec un important potentiel d'amélioration de l'efficacité. Mais c'est un point sensible, qui sera traité au niveau politique.

FEVRIER

*** Inauguration de la STER du site de La Chaux-de-Fonds**

Inauguration d'une nouvelle centrale de stérilisation sur le site de La Chaux-de-Fonds. Elle renforce le site des Montagnes dans son statut de site de soins aigus.

MAI

*** Les soins intensifs certifiés**

Le service des soins intensifs obtient la reconnaissance de la Société suisse de médecine intensive pour une durée de 5 ans. Cette certification est essentielle, car elle permet la prise en charge de patient-e-s critiques au sein de l'hôpital cantonal.

Nouveau chef du département de chirurgie

Le Professeur Marc-Olivier Sauvain est nommé médecin-chef du service de chirurgie. Professeur titulaire de l'Université de Lausanne, il succède au Professeur Marc Worreth.

JUIN

*** Signature d'une lettre d'intention avec Volta**

Le RHNe signe une lettre d'intention avec le Centre médical des Cadolles, la Permanence Volta et la Clinique Volta afin de développer une meilleure collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Elle ouvre la porte à la mise en place de futures collaborations.

AOÛT

*** Certification du Centre du sommeil**

Le Centre du sommeil du RHNe est certifié par la Société suisse de médecine du sommeil, de recherche sur le sommeil et de chronobiologie à la suite d'un examen approfondi ainsi que d'un audit mené le 17 août 2023. Cette certification constitue la reconnaissance de l'excellence du travail effectué par l'équipe pluridisciplinaire du centre créé en 2018 sur le site de Pourtalès.

SEPTEMBRE

*** Inauguration d'un PET-CT sur le site de La Chaux-de-Fonds**

Un PET-CT de dernière génération est inauguré sur le site de La Chaux-de-Fonds. La nouvelle infrastructure permet au service de médecine nucléaire de rationaliser les flux, d'améliorer les prises en charge tout en offrant plus de confort aux patient-e-s et au personnel médico-soignant. Elle renforce le site des Montagnes dans son statut de pôle de compétence pour la prise en charge des cancers.

Acquisition d'un nouvel accélérateur linéaire

L'acquisition d'un nouvel accélérateur linéaire permet au service de radio-oncologie du site de La Chaux-de-Fonds de disposer d'une technologie de dernière génération pour la prise en charge des patient-e-s atteint-e-s d'un cancer.

NOVEMBRE

*** Feu vert pour le centre ambulatoire de Monruz**

Le Conseil d'Etat donne son feu vert pour la location de locaux à Monruz afin de relocaliser certaines activités ambulatoires. Le RHNe louera 5000 m² à la Fondation Admed dès l'automne 2026 pour une durée transitoire de 10 ans. Cela permettra de repenser l'activité du site de Pourtalès qui fait face à un manque endémique de surfaces.

Le RHNe met les bouchées double en matière de durabilité

L'engagement d'un spécialiste développement durable et la mise à disposition d'un chef de projet en charge du plan de mobilité permettent au RHNe de structurer les efforts réalisés en matière de durabilité. Ces dernières années, d'importants efforts ont été consentis dans le domaine énergétique, avec notamment l'installation de trois centrales photovoltaïques.

DECEMBRE

*** Déploiement du consentement général pour la recherche médicale**

Le RHNe déploie le consentement général pour la recherche médicale après avoir reçu le feu vert de la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD). Les demandes de consentement général seront transmises ces prochaines semaines à tou-te-s les patient-e-s ambulatoires ou stationnaires.

Le RHNe en quelques chiffres

Le Réseau hospitalier neuchâtelois est l'hôpital public du canton de Neuchâtel. Il offre des prestations qui répondent aux besoins de la population pour les soins aigus et la réadaptation.

19 839

Hospitalisations - nombre de sorties
(20 223 en 2022)

430

Millions de francs de charges d'exploitation en chiffres ronds
(423 millions en 2022)

8 853

Jours de formation
(5 832 en 2022)

3 328

Collaborateur-ric-e-s
pour 2 440,9 EPT
(3 297 pour 2 360 EPT en 2022)

358 390

Passages ambulatoires
(350 539 en 2022*)

53 210

Admissions aux urgences, soit 146 par jour en moyenne
(58 124 en 2022*)

1 174

Nombre de naissances
(1 303 en 2022)

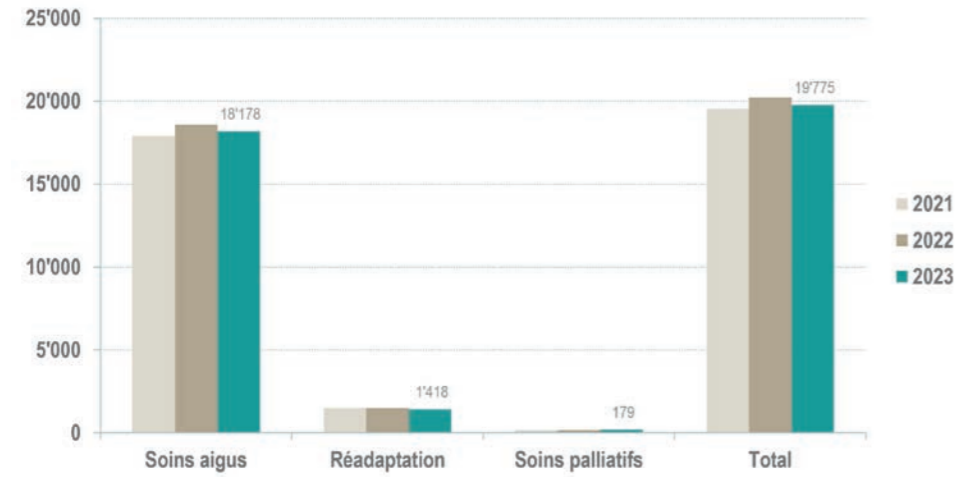
* y compris les patients admis pour un dépistage covid sans consultation médicale

Lea Kunz, Albert, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Activité

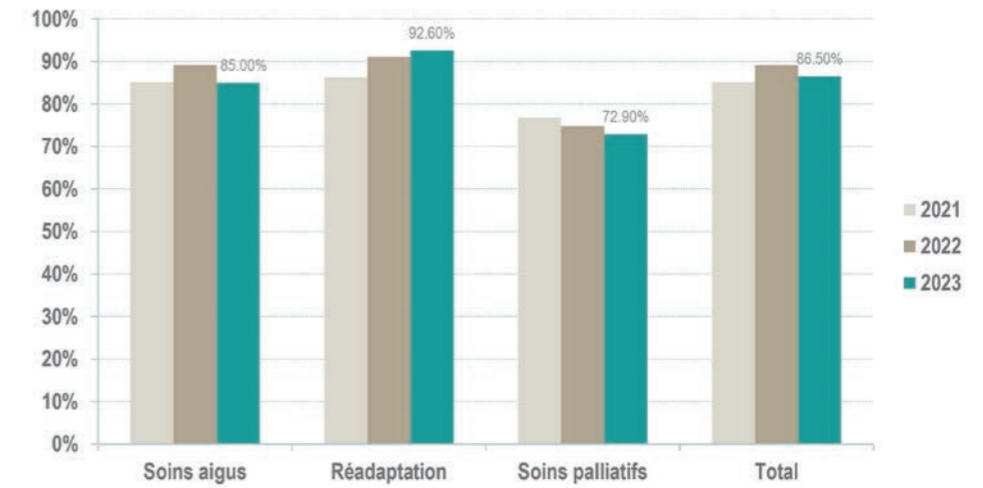


Sorties



Globalement, le nombre de sorties est inférieur à celui de 2022 de 2,2%, en lien avec une activité en léger retrait dans tous les domaines.

Taux d'occupation des lits

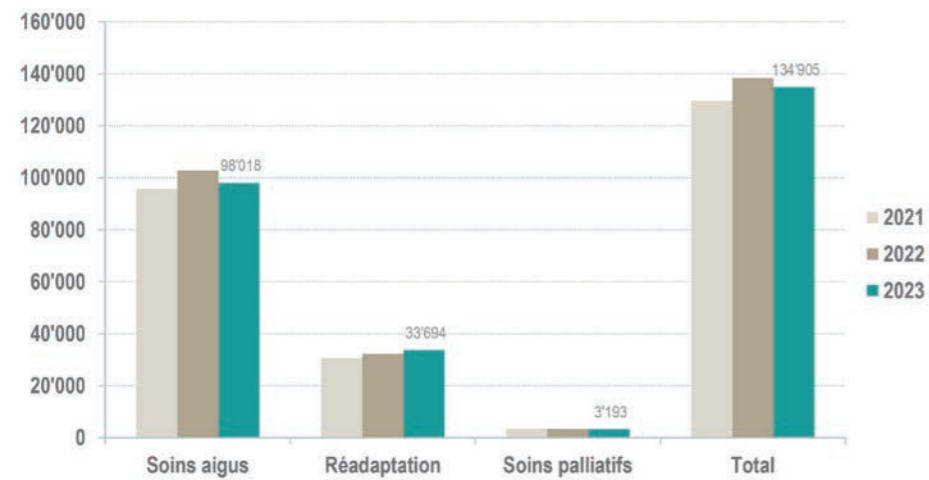


Globalement, le taux d'occupation des lits (86,5) est plus bas que celui observé en 2022 tout en étant légèrement supérieur à celui de 2021.

Le taux d'occupation reste en moyenne annuelle dans les standards, avec un taux de respectivement 85% pour les soins aigus et 92,3% pour la réadaptation.

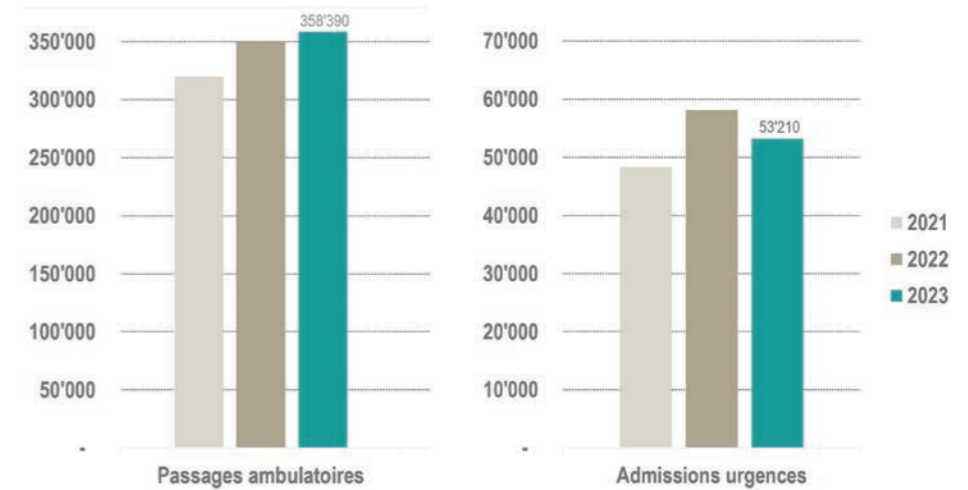
L'année 2023 aura été marquée par une volatilité particulière de l'activité, qui a complexifié significativement l'organisation du dispositif.

Journées



Le nombre de journées est lui aussi légèrement plus bas que celui observé en 2022 (-2,5%), en lien avec une diminution des journées en soins aigus (-4,5%) sur l'ensemble de l'année, malgré une grande volatilité au quotidien.

Nombre de passages ambulatoires et admissions aux urgences



Le nombre de passages ambulatoires a été supérieur de l'ordre de 2% à celui de 2022.

Le nombre d'admissions aux urgences a, quant à lui, observé un léger fléchissement par rapport à 2022, tout en restant à un niveau élevé avec plus de 50 000 admissions annuelles (plus de 160 admissions quotidiennes en moyenne).

Lea Kunz, Dudie, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Capital humain



Effectif moyen du personnel en 2023

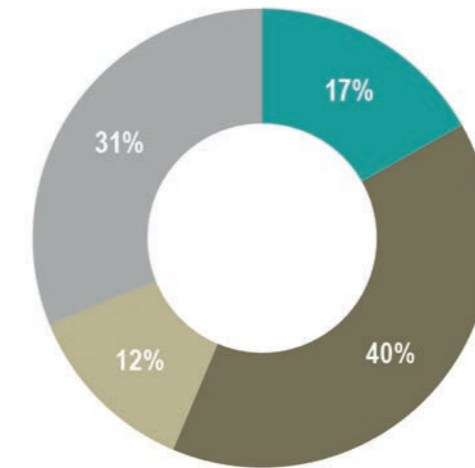
En équivalents plein-temps, le RHNe a disposé d'un effectif moyen de 2 440,90 postes, répartis selon le tableau suivant. Ce dernier ne tient pas compte de la septantaine de médecins consultant-e-s qui sont intervenu-e-s tout au long de l'année.

| Effectif moyen | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Groupes professionnels | | EPT | EPT | EPT |
| Médecins cadres | 121.18 | 117.25 | 113.48 | 107.82 |
| Médecins hospitaliers | 24.73 | 24.54 | 21.75 | 18.06 |
| Médecins chefs de cliniques | 65.83 | 59.74 | 60.88 | 57.54 |
| Médecins assistant-e-s | 183.63 | 174.82 | 172.41 | 159.35 |
| Médecins stagiaires | 15.36 | 14.17 | 15.8 | 11.32 |
| Médecins | 410.73 | 390.52 | 384.32 | 354.09 |
| Infirmiers-ères diplômé-e-s avec spécialisation | 139.18 | 139.69 | 140.87 | 136.34 |
| Infirmiers-ères diplômé-e-s | 561.7 | 543.83 | 538.4 | 501.36 |
| Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC) | 97.02 | 95.35 | 92.2 | 87.45 |
| Personnel soignant avec fonction auxiliaire | 89.91 | 84.72 | 73.43 | 67.06 |
| Autre personnel soignant | 25.63 | 26.53 | 28.55 | 27.37 |
| Sages-femmes | 51.07 | 50.5 | 48.88 | 46.48 |
| Personnel soignant | 964.51 | 940.62 | 922.33 | 866.06 |
| Techniciens-iennes en salle d'opération | 9.20 | 9.8 | 10.1 | 8.05 |
| Techniciens-iennes en radiologie médicale | 76.09 | 75.86 | 73.07 | 64.77 |
| Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC) | 65.39 | 60.88 | 58.3 | 56.61 |
| Fonction médico-technique avec formation académique | 12.52 | 12.22 | 11.13 | 11.42 |
| Personnel médico-technique | 163.20 | 158.76 | 152.60 | 140.85 |
| Physiothérapeutes | 71.08 | 67.94 | 65.58 | 58.92 |
| Ergothérapeutes | 34.66 | 34.02 | 30.79 | 27.18 |
| Diététiciens-ennes | 19.25 | 18.89 | 16.29 | 12.82 |
| Logopédistes / orthophonistes | 2.82 | 2.82 | 1.98 | 1.95 |
| Neuropsychologues | 13.43 | 12.98 | 9.92 | 8.9 |
| Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC) | 0.00 | 1.00 | 0.60 | 0.6 |
| Autre thérapeute | 1.00 | 0.96 | 0.00 | 0 |
| Personnel médico-thérapeutique | 142.24 | 138.61 | 125.16 | 110.37 |
| Animation, service social, liaison et orientation | 15.30 | 13.07 | 12.23 | 11.39 |
| Personnel de maison | 270.03 | 262.38 | 255.38 | 256.49 |
| Services logistiques et techniques | 81.59 | 80.33 | 71.04 | 66.61 |
| Personnel administratif | 393.30 | 375.77 | 355.56 | 337.04 |
| Autres fonctions | 760.22 | 731.55 | 694.21 | 671.53 |
| Total | 2'440.90 | 2'360.06 * | 2'278.62 * | 2'142.90 * |

Chiffres statistique OFS: effectif moyen incluant le personnel titulaire mensualisé (excluant le personnel à l'heure, les stagiaires non rémunéré-e-s, les remplaçant-e-s, civilistes, ORP et intérimaires)

* dont ressources Covid: 72 EPT en 2020, 116 EPT en 2021 et 77 EPT en 2022

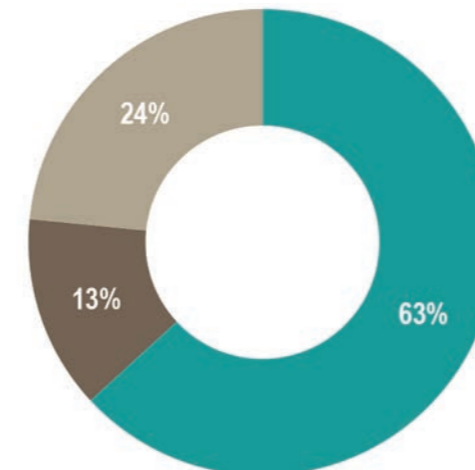
Personnel par type de fonction



Au 31 décembre 2023, le personnel en lien direct et régulier avec les patient-e-s (médecins, soignant-e-s et paramédicaux) représente plus des deux tiers des effectifs.

■ Médecins ■ Soignants ■ Paramédicaux ■ Autres fonctions

Personnel par région de domicile



Au 31 décembre 2023, près des deux tiers des collaboratrices et collaborateurs du RHNe sont domicilié-e-s dans le canton de Neuchâtel (63%).

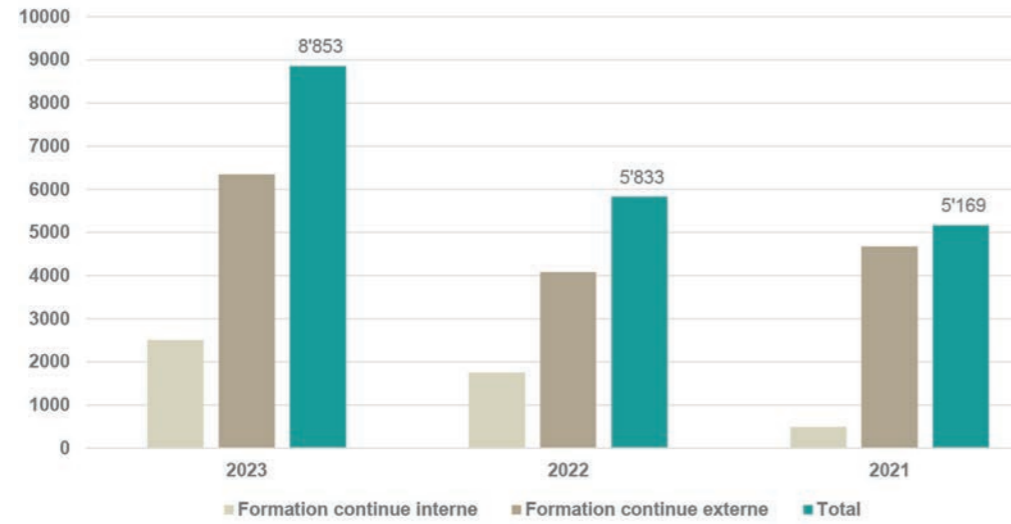
Les collaborateurs-trices domicilié-e-s dans d'autres cantons, souvent limitrophes, représentent 13% de l'effectif.

Le personnel frontalier représente 24% des effectifs en moyenne, avec des disparités sensibles entre les sites, en fonction principalement de leur proximité avec la frontière.

A qualifications et compétences égales, préférence est donnée à une personne domiciliée dans le canton.

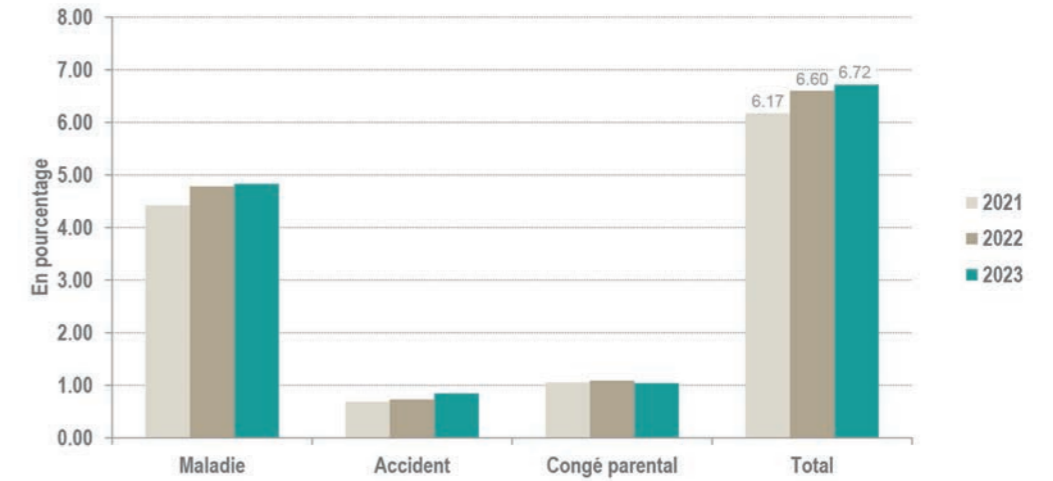
■ Canton de Neuchâtel ■ Autre canton suisse ■ Etranger

Nombre de jours de formation en 2023



Le nombre de jours de formation continue dispensés en 2023, à l'interne ou à l'externe, est en progression significative compte tenu de la poursuite de l'effet «rattrapage» dû à la période Covid.

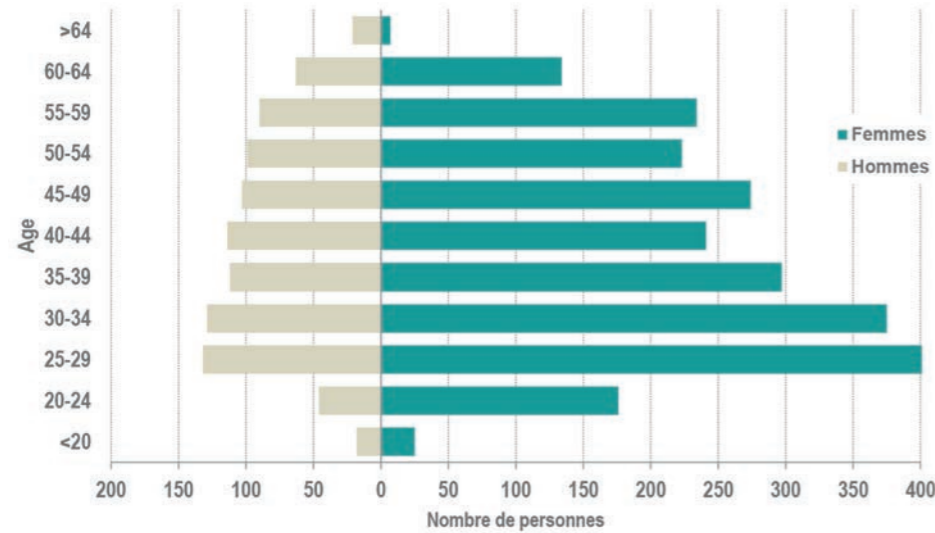
Absences du personnel par nature (hors absences Covid)



Le taux d'absences - toutes natures confondues et hors absences liées au Covid - a été de 6,72% en 2023, en légère progression par rapport à 2022 en lien avec une augmentation des absences pour accident et maladie.

Le taux total d'absences reste comparativement raisonnable; un effort important est néanmoins maintenu sur la prévention des absences.

Pyramide des âges



Le RHNe c'est, au 31 décembre 2023, une mosaïque de 3328 collaboratrices et collaborateurs, représentant plus de 50 nationalités.

2401 femmes et 927 hommes ont œuvré au quotidien pour la prise en charge des patient-e-s, de manière directe ou indirecte.

Le monde hospitalier est un monde avant tout féminin (72%) et jeune (plus de la moitié des collaborateurs a moins de 40 ans, sans tenir compte des étudiant-e-s et stagiaires).



Qualité

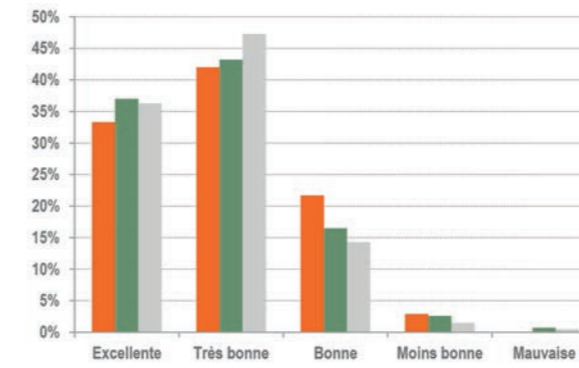
Lea Kunz, Liliane, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Satisfaction des patient-e-s hospitalisé-e-s

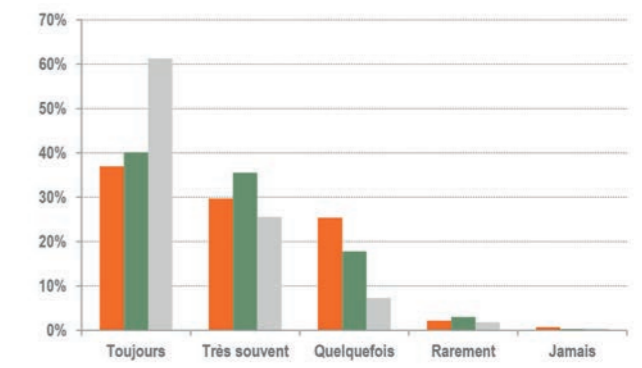
La satisfaction des patient-e-s hospitalisé-e-s est évaluée au niveau national depuis 2011 pour les soins aigus et 2013 pour la réadaptation, au moyen de questionnaires élaborés par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et cliniques (ANQ). Les indicateurs concernant le RHNe sont mis en regard de la moyenne suisse dans les tableaux ci-après. Une enquête est réalisée chaque année, portant alternativement sur les soins aigus et la réadaptation.

Résultats 2023 pour les soins aigus

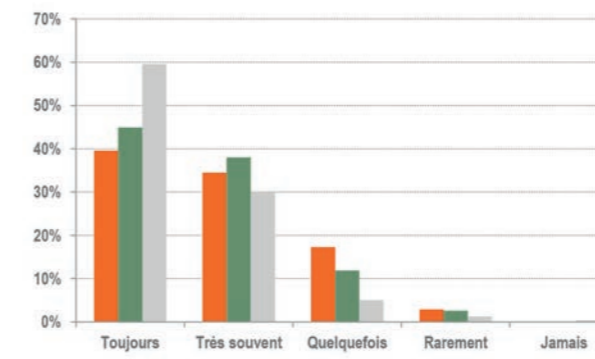
1. Qualité des soins



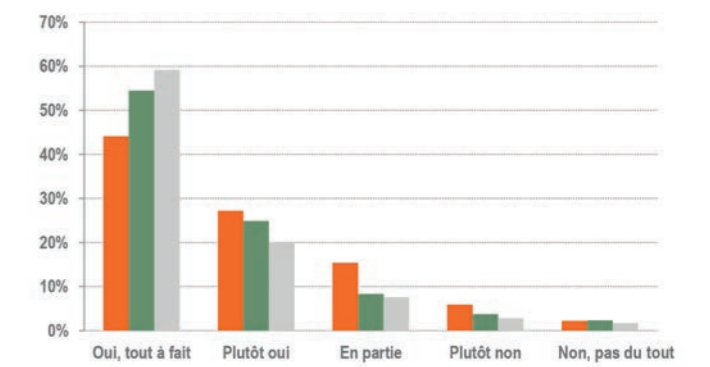
2. Possibilité de poser des questions



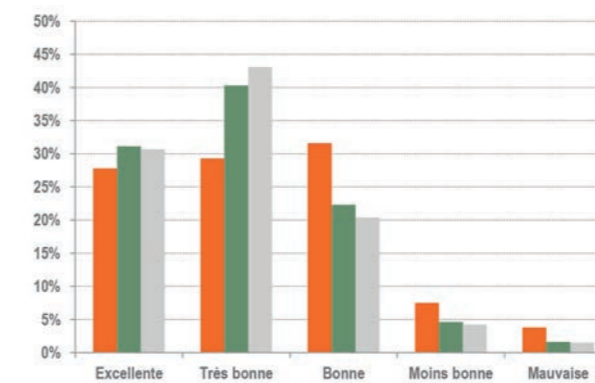
3. Réponses compréhensibles aux questions posées



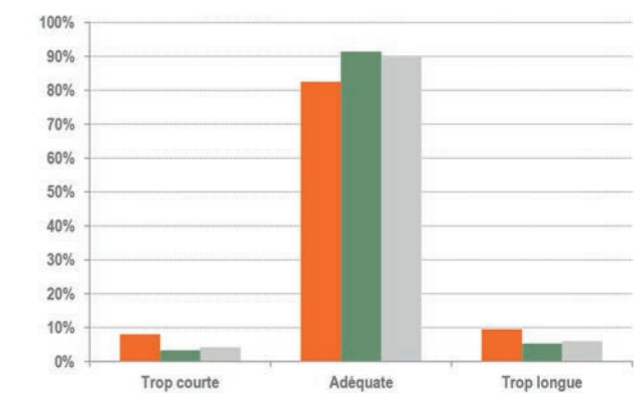
4. Explications sur les médicaments à prendre à domicile



5. Organisation de la sortie de l'hôpital



6. Durée d'hospitalisation



■ CDF ■ PRT ■ Moyenne suisse

Lea Kunz, Erika, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

Finances

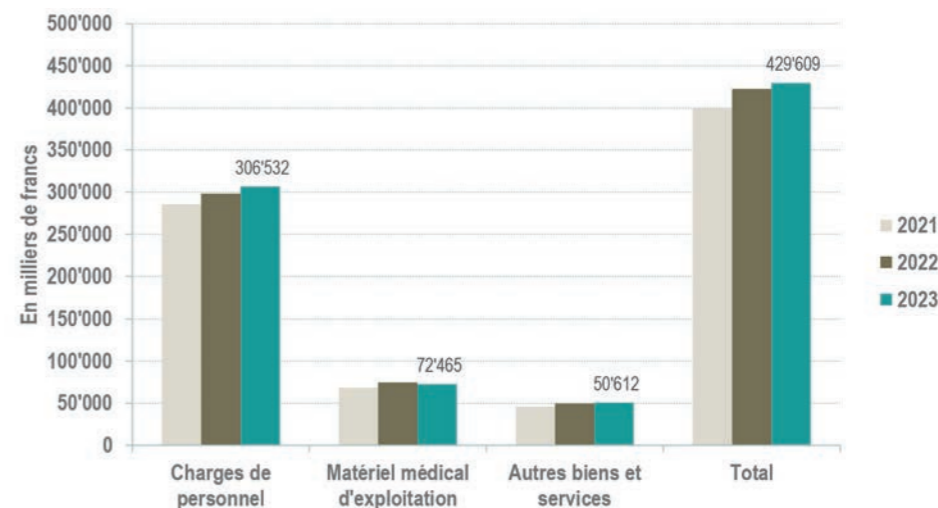


Résultat ordinaire



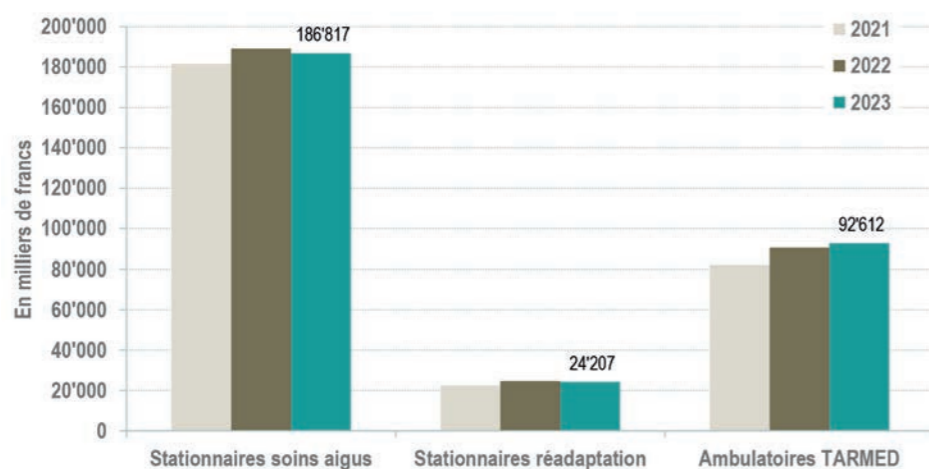
Le résultat ordinaire 2023 est un excédent de charges de CHF 22 millions. L'augmentation des charges a été plus forte que celle des recettes, en dépit d'un programme de mesures d'amélioration du résultat ambitieux de près de 13 millions.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation ont atteint un total de près de CHF 430 millions en 2023. Cette augmentation s'explique de manière prépondérante par l'augmentation des charges en personnel, consécutive à des effectifs en légère augmentation, par l'indexation des salaires et par un taux d'absentéisme supérieur à celui de 2022.

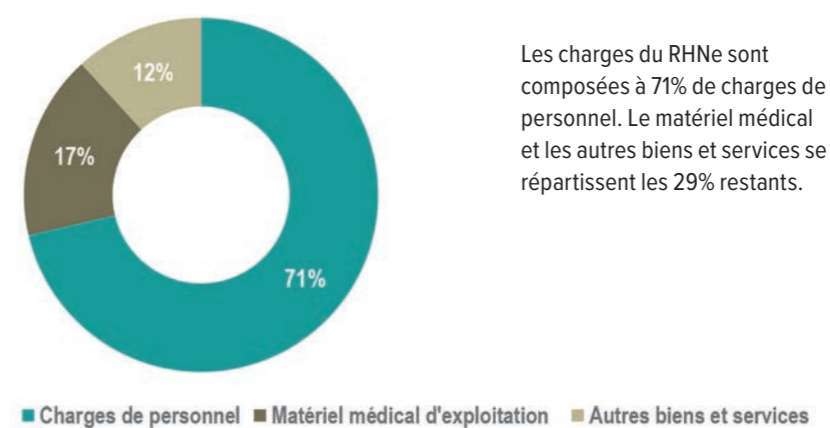
Recettes



Les produits de l'activité en soins aigus comme en réadaptation sont inférieurs de 1%, respectivement 2% à ceux de 2022. En soins aigus, la baisse est la résultante d'une diminution conjointe du nombre de sorties et du CMI. L'année a été marquée par de fortes variations au fil des mois du nombre de cas comme du CMI.

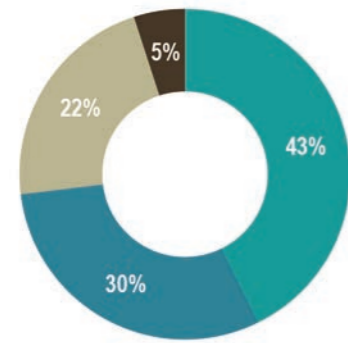
La facturation ambulatoire TARMED a, quant à elle, crû de 2%, de manière inférieure à la croissance des dernières années.

Répartition des charges d'exploitation



Les charges du RHNe sont composées à 71% de charges de personnel. Le matériel médical et les autres biens et services se répartissent les 29% restants.

Matériel médical d'exploitation

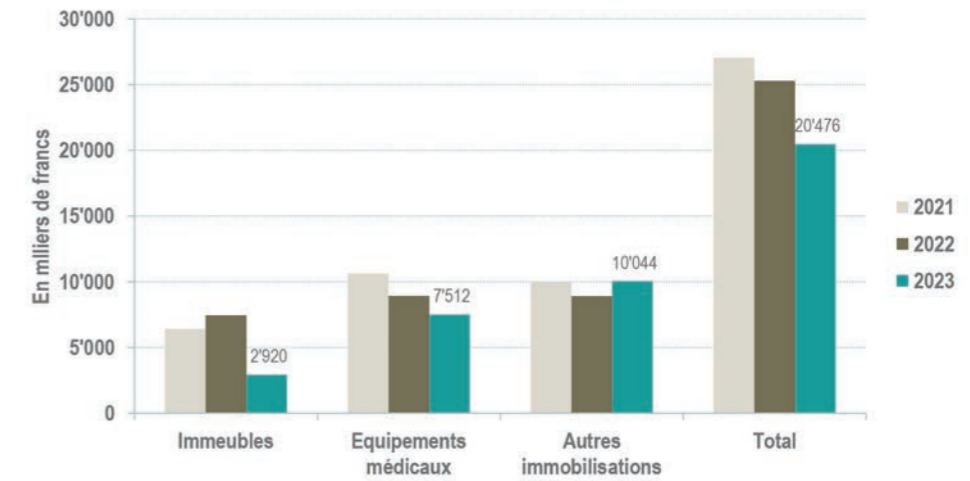


Les charges en matériel médical ont été inférieures à celles de 2022 de l'ordre de 3%.

■ Médicaments et sang
■ Matériel, instruments et ustensiles
■ Prestations médicales de tiers
■ Autre matériel médical

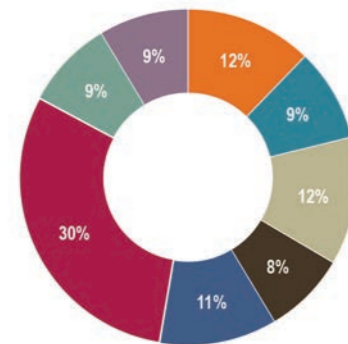
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Δ 22-23 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Médicaments et sang | 23'492 | 27'052 | 29'121 | 30'941 | 6% |
| Matériel, instruments et ustensiles | 18'392 | 19'793 | 22'337 | 22'031 | -1% |
| Prestations médicales de tiers | 16'942 | 18'158 | 19'712 | 15'877 | -19% |
| Autre matériel médical | 3'367 | 3'163 | 3'619 | 3'616 | 0% |
| Total | 62'193 | 68'166 | 74'789 | 72'465 | -3% |

Investissements



En 2023, les investissements se sont montés à 21 millions en chiffres ronds, en retrait par rapport à 2021 et 2022. Après plusieurs années de rattrapage (période 2020-2022), le niveau 2023 est proche du montant nécessaire au maintien des infrastructures et des équipements et à l'acquisition de nouvelles modalités.

Autres biens et services



Le coût des autres biens et services est globalement supérieur à celui de 2022 de l'ordre de 2%. Hausse particulièrement marquée, en lien avec l'évolution des prix du gaz, du coût de l'énergie, en croissance de 44%, en dépit d'une réduction de consommation liée aux investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique.

■ Produits alimentaires
■ Entretien et réparations
■ Eau et énergie
■ Autres charges liées aux patients
■ Charges de ménage
■ Equipements, loyers et leasings
■ Frais informatiques et administratifs
■ Autres charges d'exploitation

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Δ 22-23 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------|
| Produits alimentaires | 5'098 | 5'372 | 5'758 | 6'183 | 7% |
| Charges de ménage | 5'801 | 5'481 | 5'586 | 4'516 | -19% |
| Entretien et réparations | 5'873 | 5'875 | 6'396 | 6'250 | -2% |
| Equipements, loyers et leasings | 4'381 | 4'550 | 4'916 | 4'002 | -19% |
| Eau et énergie | 3'250 | 3'197 | 3'955 | 5'710 | 44% |
| Frais informatiques et administratifs | 12'959 | 13'260 | 14'116 | 15'262 | 8% |
| Autres charges liées aux patients | 3'891 | 4'238 | 4'505 | 4'328 | -4% |
| Autres charges d'exploitation | 3'517 | 3'924 | 4'367 | 4'361 | 0% |
| Total | 44'770 | 45'897 | 49'599 | 50'612 | 2% |

Résumé 2023

Le déficit ordinaire des comptes 2023 atteint 22 millions de francs, malgré un programme de mesures d'amélioration du résultat. Le déficit aurait même atteint 34,5 millions de francs sans une contribution extraordinaire de l'Etat pour 2023. Le résultat d'exercice a même pu être ramené à 9,5 millions de francs grâce à une aide de l'Etat octroyée pour l'année 2022 et comptabilisée en 2023.

Le budget, qui tablait sur un déficit de 12,6 millions, était très ambitieux. Certains risques, dont l'occurrence était jugée peu probable pour qu'ils soient intégrés au budget, se sont finalement réalisés, péjorant le résultat de 8 millions de francs. Les contraintes liées à l'inflation, notamment des charges d'énergie, ont eu un impact financier notable sur l'ensemble de l'année 2023. L'activité n'a pas atteint les niveaux espérés au budget, pourtant plus bas que l'activité 2022 en soins aigus. La différence au budget s'est surtout réalisée sur les derniers mois de l'année, ne laissant pas de marge de manœuvre pour adapter les charges en conséquence.

Les patient-e-s en attente de placement (lits C) ont occupé en moyenne 33 lits (38 lits en 2022) bien que leur nombre soit régulièrement monté au-delà des 40 lits. La présence de ces nombreux patient-e-s au sein du RHNe pèse fortement sur les finances de l'institution. L'hôpital cantonal a enregistré en revanche une forte baisse du nombre de patient-e-s Covid hospitalisé-e-s, avec un total de 808 contre 1600 en 2022.

La situation financière du RHNe nécessite de nouvelles mesures d'amélioration de l'efficacité soient prises rapidement. D'un point de vue comptable, le RHNe applique désormais la norme des Swiss GAAP RPC.

Bilan (en CHF)

| | | Swiss GAAP RPC au 31.12.2023 | Swiss GAAP RPC au 31.12.2022 |
|--|---------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actif circulant | | | |
| Liquidités | Notes 1 | 7'777'426 | 12'173'159 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 2 | 96'905'213 | 86'808'389 |
| Autres créances à court terme | 3 | 4'977'090 | 8'051'577 |
| Stocks | 4 | 11'697'927 | 12'996'400 |
| Actifs de régularisation | 5 | 21'828'526 | 25'047'689 |
| Total actif circulant | | 143'186'181 | 145'077'214 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations financières | 6 | 364'842 | 364'430 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 225'751'805 | 226'026'772 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 4'260'498 | 4'006'791 |
| Total actif immobilisé | | 230'377'145 | 230'397'993 |
| TOTAL ACTIF | | 373'563'326 | 375'475'207 |
| PASSIF | | | |
| Capitaux étrangers à court terme | | | |
| Dettes financières à court terme | 9 | 0 | 0 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | 10 | 18'024'853 | 26'255'217 |
| Autres dettes à court terme | 11 | 16'689'860 | 12'362'915 |
| Provisions à court terme | 12 | 6'039'415 | 6'324'814 |
| Passifs de régularisation | 13 | 5'675'571 | 6'458'632 |
| Total capitaux étrangers à court terme | | 46'429'699 | 51'401'577 |
| Capitaux étrangers à long terme | | | |
| Dettes financières à long terme | 9 | 150'200'000 | 137'200'000 |
| Provisions à long terme | 12 | 1'209'972 | 1'559'969 |
| Fonds affectés | 14 | 3'898'865 | 3'908'636 |
| Total capitaux étrangers à long terme | | 155'308'836 | 142'668'605 |
| Fonds propres | | | |
| Capitaux propres | | 200'000'000 | 200'000'000 |
| Réserve provenant des bénéfices cumulés | | -28'175'209 | -18'594'975 |
| Total fonds propres | | 171'824'791 | 181'405'025 |
| TOTAL PASSIF | | 373'563'326 | 375'475'207 |

Compte de pertes et profits (en CHF)

| | | Swiss GAAP RPC au 31.12.2023 | Swiss GAAP RPC au 31.12.2022 |
|--|-----------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| | Notes | | |
| Produit net de livraisons et de prestations | 15 | 349'091'518 | 349'060'785 |
| Autres produits d'exploitation | 16 | 81'014'308 | 76'395'763 |
| Total produits d'exploitation | | 430'105'826 | 425'456'548 |
| Charges de matières premières et consommables | 17 | -72'464'591 | -74'789'530 |
| Charges de personnel | 18 | -306'531'909 | -298'110'261 |
| Autres charges d'exploitation | 19 | -50'612'393 | -49'617'661 |
| Total charges d'exploitation | | -429'608'892 | -422'517'452 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA) | | 496'933 | 2'939'096 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 7 | -20'156'263 | -19'367'103 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 8 | -568'107 | -791'815 |
| Total amortissements | | -20'724'370 | -20'158'917 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS (EBIT) | | -20'227'437 | -17'219'821 |
| Produits financiers | | 40'287 | 3'999'434 |
| Charges financières | | -1'786'943 | -3'982'846 |
| Résultat financier | 20 | -1'746'656 | 16'587 |
| RESULTAT ORDINAIRE | | -21'974'093 | -17'203'234 |
| Produits exceptionnels | | 12'645'953 | 5'510'436 |
| Charges exceptionnelles | | -252'094 | -2'969'691 |
| Résultat exceptionnel | 21 | 12'393'859 | 2'540'745 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | -9'580'234 | -14'662'489 |

Au 01.01.2022, le RHNe est passé du Code des Obligations (CO) vers les Swiss GAAP RPC. Le résultat de l'exercice au 31.12.2022 selon les Swiss GAAP RPC n'inclut donc pas la dissolution des réserves latentes constituées par le passé, à savoir la provision taux d'intérêts (CHF 1'834'704) ainsi que la part non-économique de la provision auto-assurance RC (CHF 1'864'602), soit un montant total de CHF 3'699'306. Le résultat publié de l'exercice 2022 selon le CO représentait ainsi une perte de CHF 10'963'183.

Tableau de flux de trésorerie (en CHF)

| | | Swiss GAAP RPC au 31.12.2023 | Swiss GAAP RPC au 31.12.2022 |
|---|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| | Notes | | |
| Flux de l'activité d'exploitation | | | |
| Résultat de l'exercice | | -9'580'234 | -14'662'489 |
| Amort. et corrections de valeur sur immobilisations corporelles | 7 | 19'928'330 | 19'379'607 |
| Amort. et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles | 8 | 568'107 | 791'815 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | 2 | -10'096'824 | -24'812'500 |
| Variation des autres créances à court terme | 3 | 3'074'487 | -4'506'466 |
| Variation des stocks | 4 | 1'298'473 | 351'600 |
| Variation des actifs de régularisation | 5 | 3'219'163 | 5'167'311 |
| Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations | 10 | -8'230'364 | 3'596'217 |
| Variation des autres dettes à court terme | 11 | 4'326'945 | 6'322'915 |
| Variation des provisions à court terme | 12 | -285'399 | -555'911 |
| Variation des passifs de régularisation | 13 | -783'061 | 5'620'632 |
| Variation des provisions à long terme | 12 | -349'997 | 0 |
| Variation des fonds affectés | 14 | -9'771 | 143'208 |
| Flux de l'activité d'exploitation | | 3'079'856 | -3'164'062 |
| Flux de l'activité d'investissement | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 7 | -19'653'776 | -23'452'423 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 8 | -821'814 | -1'827'379 |
| Flux de l'activité d'investissement | | -20'475'589 | -25'279'803 |
| Flux de l'activité de financement | | | |
| Variation des dettes financières à court terme | | 0 | 0 |
| Variation des dettes financières à long terme | | 13'000'000 | 29'100'000 |
| Flux de l'activité de financement | 9 | 13'000'000 | 29'100'000 |
| FLUX DE TRESORERIE | | -4'395'733 | 656'136 |
| Variation des liquidités | | | |
| Liquidités au début de l'exercice | | 12'173'159 | 11'517'024 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | | 7'777'426 | 12'173'159 |
| VARIATION DES LIQUIDITES AU BILAN | | -4'395'733 | 656'136 |

Tableau des fonds propres (en CHF)

| | Capitaux propres | Réserve provenant des bénéfices | Total |
|---|---------------------|---------------------------------------|-------------|
| Fonds propres au 01.01.2022 selon CO | 200'000'000 | -7'631'792 | 192'368'208 |
| Adaptation des provisions à caractère de réserves latentes: | | | |
| - Provision taux d'intérêts | 0 | 1'834'704 | 1'834'704 |
| - Provision auto-assurance RC | 0 | 1'864'602 | 1'864'602 |
| Fonds propres au 01.01.2022 selon Swiss GAAP RPC | 200'000'000 | -3'932'486 | 196'067'514 |
| Résultat de l'exercice | 0 | -14'662'489 | -14'662'489 |
| Fonds propres au 31.12.2022 | 200'000'000 | -18'594'975 | 181'405'025 |
| Résultat de l'exercice | 0 | -9'580'234 | -9'580'234 |
| Autres attributions | 0 | 0 | 0 |
| Prélèvement de l'exercice | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres au 31.12.2023 | 200'000'000 | -28'175'209 | 171'824'791 |

Au 01.01.2022, le RHNe est passé du Code des Obligations (CO) vers les Swiss GAAP RPC. Pour le RHNe, les différences entre le CO et les Swiss GAAP RPC se limitent aux réserves latentes constituées par le passé, à savoir la provision taux d'intérêts (CHF 1'834'704) ainsi que la part non-économique de la provision auto-assurance RC (CHF 1'864'602). Ces deux éléments influencent favorablement les fonds propres au 01.01.2022 pour CHF 3'699'306.

Annexe aux comptes annuels

1. Préambule et information générale

Selon la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois du 01.11.2019, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) est un établissement cantonal de droit public indépendant de l'Etat de Neuchâtel et doté de la personnalité juridique. Le RHNe est un hôpital au sens de la loi de santé, a son siège à Neuchâtel et applique les directives émises par le département des finances et de la santé (DFS).

Le RHNe a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations de qualité.

Le RHNe fournit notamment des prestations de soins aigus somatiques, de soins de réadaptation, de soins de gériatrie et de soins palliatifs à l'ensemble du canton.

Le bilan et les comptes du RHNe couvrent l'ensemble de ses activités, stationnaires et ambulatoires.

2. Base des comptes

Les comptes annuels ont été établis dans leur intégralité au 31.12.2023 en respectant des principes uniformes. Les comptes du RHNe sont élaborés en conformité avec l'intégralité des recommandations sur la présentation et l'établissement des comptes (Swiss GAAP RPC) et les dispositions de la loi suisse (dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations en vigueur depuis le 01.01.2013), ainsi que sur les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®.

Les Swiss GAAP RPC poursuivent l'objectif d'une présentation des comptes qui reflètent une image fidèle du patrimoine des finances et des résultats (true and fair view).

Les principes appliqués sont:

- les résultats sont présentés sur la base de l'année civile;
- les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (CHF);
- l'ensemble des écritures d'un exercice comptable est délimité temporellement par les dates dites « comptables », qui peuvent être différentes des dates de traitement, voire du jour;
- les comptes sont établis sur la base de la continuité d'exploitation;
- les principes généraux sont applicables en l'absence de règles spécifiques ci-après. Toute dérogation aux principes doit être validée par le Conseil d'administration.

Les rubriques du bilan sont présentées en ordre décroissant de disponibilité ou d'exigibilité et les rubriques individuelles en fonction du court, moyen et long terme.

3. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluations sont conformes aux Swiss GAAP RPC et la comptabilité est tenue selon les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®. Les principes d'évaluation sont basés sur les coûts historiques ou de revient. C'est le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui s'applique. Par rapport aux principaux postes du bilan, cela implique ce qui suit.

3.1 Actif circulant

Liquidités

La rubrique liquidités comprend les caisses, les chèques postaux et les avoirs en comptes courants bancaires à vue. Tous les comptes sont libellés en francs suisses et sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Font partie de cette rubrique du bilan toutes les créances encore ouvertes découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées (notamment envers les patients et assureurs). Par livraisons et prestations, il faut comprendre les créances résultant de prestations stationnaires et ambulatoires facturables et de livraisons de biens, arrivant à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture. Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur économiquement nécessaire est prise en considération de manière appropriée; elle est présentée en déduction des postes des débiteurs (ducroire). Les soldes importants au niveau de la facturation en tiers garants (factures de plus de CHF 20'000 prises en charge directement par les patients) sont évalués et provisionnés de manière individuelle si le risque de non-paiement devient probable. Pour les soldes de débiteurs tiers garants restants, une évaluation forfaitaire est effectuée pour correspondre à la moyenne des pertes effectives comptabilisées sur les deux dernières années. Finalement, pour les soldes des débiteurs en tiers payants (factures prises en charge directement par les caisses maladie), aucun ducroire n'est constitué.

Autres créances à court terme

Font partie de cette rubrique toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment: les créances envers les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme. Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks sont constitués de matériel, de médicaments et de biens hôteliers utilisés dans l'activité courante de l'établissement. Ils comprennent en particulier: les marchandises (économats), le combustible et le matériel médical. L'évaluation des stocks se fait au coût d'acquisition ou de revient ou - si celle-ci est plus basse - à la valeur nette du marché (principe de la valeur la plus basse). Lors de la détermination des coûts d'acquisition, de revient ou moyen, les escomptes sont considérés comme des réductions du prix.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les prestations aux patients hospitalisés non facturées en fin d'exercice sont évaluées selon le système tarifaire applicable correspondant. Les cas à cheval (patients présents au 31 décembre et sortant l'année suivante) sont évalués au prorata de la durée de séjour.

3.2 Actif immobilisé

Immobilisations financières

Les créances financières à long terme et les immobilisations financières effectuées auprès de tiers sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les investissements, qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10'000 par objet (disposition de l'OCP et du manuel REKOLE®), doivent être activés s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. La date de livraison (mise en service) fait foi. Les immobilisations sont saisies à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Immobilisations corporelles (suite)

Des améliorations/évolutions apportées à des immobilisations existantes ne peuvent être activées que si la valeur d'usage ou de marché est augmentée et/ou si la durée de vie s'en trouve prolongée.

Les achats groupés d'objets identiques d'un coût unitaire inférieur à CHF 10'000, créant une distorsion des coûts, peuvent être enregistrés comme immobilisation.

Un investissement composé de plusieurs éléments (même inférieurs à CHF 10'000) nécessaires à son fonctionnement peut être enregistré en immobilisation, pour autant que l'addition des différents éléments dépasse le seuil des CHF 10'000.

Il est procédé aux amortissements le mois suivant la mise en service du bien. L'amortissement se calcule linéairement sur la durée d'utilisation du bien, il est enregistré de manière indirecte.

L'utilisation économique des biens d'investissements est déterminée de la manière suivante:

| Classe d'actifs | Durée d'utilisation |
|--|-----------------------|
| Immeubles et bâtiments: | 33 ^{1/3} ans |
| Installations dans les bâtiments: | 20 ans |
| Mobilier et équipements: | 10 ans |
| Equipements médicaux et prestations de conseil: | 8 ans |
| Immobilisations informatiques: | 8 ans |
| Machines de bureau et systèmes de communication: | 5 ans |
| Véhicules: | 5 ans |
| Matériel et logiciels informatiques: | 4 ans |

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les prestations de conseils internes et externes liés à des projets stratégiques. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et systématique sur une durée d'utilisation estimée avec prudence, généralement sur une période de quatre (logiciels) à huit ans (prestations de conseil).

Dépréciation d'actifs

Il est vérifié à chaque date de bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'utilité). En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la perte de valeur est imputée au résultat de la période.

3.3 Capitaux étrangers

Le délai fixant la limite entre court et long terme est considéré à partir de douze mois.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans les douze mois à compter de la clôture du bilan.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Provisions à court terme et long terme

Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable (probabilité > 50%) et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés, bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques et/ou de fait.

Provisions à court terme et long terme (suite)

Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction d'un réexamen annuel.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans un délai supérieur à douze mois à compter de la clôture du bilan.

Fonds affectés

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches déterminées, pour lesquels des comptes distincts doivent être tenus et évalués à la valeur nominale. La source de financement peut être interne ou externe. Les fonds sont dûment règlementés et leur alimentation et/ou utilisation respecte ledit règlement.

3.4 Fonds propres

Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués d'un capital de dotation mis à disposition à titre gracieux par l'Etat de Neuchâtel, de la réserve provenant des bénéfices/pertes cumulé(e)s ainsi que du résultat de l'exercice.

3.5 Prévoyance du personnel

Le personnel du RHNe est affilié à la Caisse de pension de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPNC), située à La Chaux-de-Fonds. La CPNC est une institution de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle au sens des articles 72a et suivants LPP. Elle dispose d'un plan de recapitalisation et l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So) a approuvé la poursuite de la gestion de la caisse selon le système de capitalisation partielle.

Les cotisations sont versées régulièrement et le compte de résultat tient compte de tous les paiements et décomptes de l'exercice.

Les plans de prévoyance sont financés par les employés et les employeurs.

Les effets économiques effectifs des plans de prévoyance sur l'hôpital sont calculés à la clôture du bilan. L'avantage économique est activé lorsqu'il est utilisé pour les charges de prévoyance futures de l'hôpital. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions pour la constitution d'une provision sont données.

3.6 Parties liées

Les parties liées sont composées de l'Etat de Neuchâtel, le Centre d'information de gestion et d'économie de Santé SA (CIGES) et la Fondation ADMED (ADMED).

3.7 Comptabilisation des produits

Les produits résultants des prestations sont enregistrés dans l'exercice sous revue, pour autant que ces prestations ont bien été rendues. La valeur de ces prestations doit pouvoir être établie de manière fiable et l'avantage économique de ces prestations doit être reconnu.

Les subventions publiques monétaires liées au résultat sont comptabilisées au cours des périodes où les charges correspondantes sont encourues. Elles sont présentées sous le poste " Autres produits d'exploitation " à l'exception des recettes d'hospitalisations couvertes par l'Etat de Neuchâtel (participation de 55%).

Notes explicatives

BILAN

| Note 1 | Liquidités | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|-----------------|------------------|-------------------|
| | Caisses | 190'039 | 159'272 |
| | Chèques postaux | 591'681 | 488'805 |
| | Banques | 6'995'706 | 11'525'082 |
| | Total | 7'777'426 | 12'173'159 |

| Note 2 | Créances résultant de livraisons et de prestations | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|--|-------------------|-------------------|
| | Débiteurs ¹⁾ | 98'038'362 | 83'463'468 |
| | Débiteurs à rembourser | -70'512 | -40'487 |
| | Créances - Etat de Neuchâtel ²⁾ | 0 | 4'077'889 |
| | Du croire | -1'062'637 | -692'481 |
| | Total | 96'905'213 | 86'808'389 |

¹⁾ L'augmentation du solde des débiteurs est due à la facturation des prestations de fin d'année effectuée au cours du premier trimestre 2024.

²⁾ Les créances - Etat de Neuchâtel sont constituées du solde des subventions des années antérieures lié à la part cantonale (55%) des coûts d'hospitalisations selon le contrat de prestations qui lie l'Etat de Neuchâtel au RHNe.

| Note 3 | Autres créances à court terme | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|-------------------------------|------------------|------------------|
| | Créances envers les tiers | 4'977'090 | 8'051'577 |
| | Total | 4'977'090 | 8'051'577 |

| Note 4 | Stocks | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Stocks médicaments | 4'932'737 | 5'943'500 |
| | Stocks magasins centraux | 5'949'221 | 5'533'900 |
| | Stocks économats | 107'060 | 412'500 |
| | Stocks produits alimentaires | 270'536 | 281'800 |
| | Stocks combustibles | 366'295 | 392'300 |
| | Stocks divers | 72'079 | 432'400 |
| | Total | 11'697'927 | 12'996'400 |

| Note 5 | Actifs de régularisation | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|--|-------------------|-------------------|
| | Subvention COVID à recevoir | 0 | 12'993'000 |
| | Subvention à recevoir pour le déficit budgété 2023 | 12'600'000 | 0 |
| | Prestations aux patients hospitalisés non facturées (cas à cheval) | 3'840'591 | 4'988'108 |
| | Prestations d'intérêt général (PIG) à recevoir | 763'971 | 2'538'558 |
| | Produits à recevoir (prestations non-facturées) | 379'793 | 1'522'889 |
| | Autres | 4'244'171 | 3'005'134 |
| | Total | 21'828'526 | 25'047'689 |

| Note 6 | Immobilisations financières | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|---|----------------|----------------|
| | Garanties de loyer | 323'842 | 323'430 |
| | Part sociale - Centre d'information, de gestion et d'économie de santé SA (CIGES) | 41'000 | 41'000 |
| | Total | 364'842 | 364'430 |

Note 7 Immobilisations corporelles

| Année 2023 | Immeubles et bâtiments | Equipements médicaux | Equipements techniques | Equipements informatiques | Autres immobilisations | En cours | Total |
|---|------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| Valeur au 01.01. | 286'762'841 | 84'116'766 | 25'808'121 | 25'796'649 | 42'849'654 | 17'877'183 | 483'211'214 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19'653'776 | 19'653'776 |
| Reclassifications | 5'768'123 | 10'039'840 | 0 | 2'761'320 | 11'323'171 | -29'892'454 | 0 |
| Sorties | -882'513 | -36'906'403 | -12'102'424 | -5'241'909 | -10'656'802 | 0 | -65'790'052 |
| Valeur au 31.12. | 291'648'451 | 57'250'203 | 13'705'697 | 23'316'059 | 43'516'023 | 7'638'504 | 437'074'938 |
| Fonds d'amortissements au 01.01. | 140'989'704 | 53'612'048 | 22'823'295 | 18'887'247 | 20'872'148 | 0 | 257'184'442 |
| Amortissements | 8'843'667 | 6'047'825 | 1'066'094 | 1'768'259 | 2'430'419 | 0 | 20'156'263 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sorties | -1'140'135 | -36'926'446 | -12'094'706 | -5'200'552 | -10'655'733 | 0 | -66'017'572 |
| Fonds d'amortissements au 31.12. | 148'693'235 | 22'733'427 | 11'794'683 | 15'454'954 | 12'646'834 | 0 | 211'323'132 |
| Valeur comptable au 01.01. | 145'773'138 | 30'504'718 | 2'984'826 | 6'909'401 | 21'977'507 | 17'877'183 | 226'026'772 |
| Valeur comptable au 31.12. | 142'955'215 | 34'516'776 | 1'911'014 | 7'861'106 | 30'869'190 | 7'638'504 | 225'751'805 |

| Année 2022 | Immeubles et bâtiments | Equipements médicaux | Equipements techniques | Equipements informatiques | Autres immobilisations | En cours | Total |
|---|------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| Valeur au 01.01. | 283'032'999 | 75'564'268 | 25'808'121 | 24'005'794 | 38'342'071 | 13'005'537 | 459'758'790 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 23'336'773 | 23'336'773 |
| Reclassifications | 3'729'842 | 8'436'848 | 0 | 1'790'855 | 4'507'583 | -18'465'127 | 0 |
| Sorties | 0 | 115'650 | 0 | 0 | 0 | 0 | 115'650 |
| Valeur au 31.12. | 286'762'841 | 84'116'766 | 25'808'121 | 25'796'649 | 42'849'654 | 17'877'183 | 483'211'214 |
| Fonds d'amortissements au 01.01. | 132'483'965 | 48'176'209 | 21'645'270 | 16'597'480 | 18'901'911 | 0 | 237'804'835 |
| Amortissements | 8'505'739 | 5'435'839 | 1'178'025 | 2'289'767 | 1'970'237 | 0 | 19'379'607 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds d'amortissements au 31.12. | 140'989'704 | 53'612'048 | 22'823'295 | 18'887'247 | 20'872'148 | 0 | 257'184'442 |
| Valeur comptable au 01.01. | 150'549'034 | 27'388'059 | 4'162'851 | 7'408'314 | 19'440'161 | 13'005'537 | 221'953'955 |
| Valeur comptable au 31.12. | 145'773'138 | 30'504'718 | 2'984'826 | 6'909'401 | 21'977'507 | 17'877'183 | 226'026'772 |

Note 8 Immobilisations incorporelles

| Année 2023 | Logiciels | Prestations de conseil | En cours | Total |
|---|----------------|------------------------|------------------|------------------|
| Valeur au 01.01. | 125'235 | 3'735'769 | 3'200'900 | 7'061'904 |
| Entrées | 0 | 0 | 821'814 | 821'814 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au 31.12. | 125'235 | 3'735'769 | 4'022'714 | 7'883'718 |
| Fonds d'amortissements au 01.01. | 81'157 | 2'973'956 | 0 | 3'055'112 |
| Amortissements | 41'754 | 526'354 | 0 | 568'107 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds d'amortissements au 31.12. | 122'910 | 3'500'309 | 0 | 3'623'220 |
| Valeur comptable au 01.01. | 44'078 | 761'814 | 3'200'900 | 4'006'791 |
| Valeur comptable au 31.12. | 2'324 | 235'460 | 4'022'714 | 4'260'498 |

| Année 2022 | Logiciels | Prestations de conseil | En cours | Total |
|---|---------------|------------------------|------------------|------------------|
| Valeur au 01.01. | 124'653 | 3'735'769 | 1'374'102 | 5'234'524 |
| Entrées | 581 | 0 | 1'826'798 | 1'827'379 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au 31.12. | 125'235 | 3'735'769 | 3'200'900 | 7'061'904 |
| Fonds d'amortissements au 01.01. | 39'454 | 2'223'844 | 0 | 2'263'298 |
| Amortissements | 41'703 | 750'111 | 0 | 791'815 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds d'amortissements au 31.12. | 81'157 | 2'973'956 | 0 | 3'055'112 |
| Valeur comptable au 01.01. | 85'200 | 1'511'925 | 1'374'102 | 2'971'227 |
| Valeur comptable au 31.12. | 44'078 | 761'814 | 3'200'900 | 4'006'791 |

Note 9 Dettes financières à court terme et à long terme

| Année 2023 | < 12 mois Court terme | > 12 mois Long terme | Total |
|--|-----------------------|----------------------|--------------------|
| Dettes financières à court terme envers des tiers | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel | 0 | 0 | 0 |
| Total à court terme | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières à long terme envers des tiers | 0 | 116'200'000 | 116'200'000 |
| Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel | 0 | 34'000'000 | 34'000'000 |
| Total à long terme | 0 | 150'200'000 | 150'200'000 |
| Dettes financières à court terme envers des tiers | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel | 0 | 0 | 0 |
| Total à court terme | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières à long terme envers des tiers | 0 | 112'500'000 | 112'500'000 |
| Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel | 0 | 24'700'000 | 24'700'000 |
| Total à long terme | 0 | 137'200'000 | 137'200'000 |

Note 10 Dettes résultant de livraisons et de prestations

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs tiers ¹⁾ | 18'024'853 | 26'255'217 |
| Total | 18'024'853 | 26'255'217 |

¹⁾ La baisse du solde des fournisseurs tiers est principalement liée à la réduction des positions envers l'ADMED et le CIGES (voir Note 23 ci-dessous).

Note 11 Autres dettes à court terme

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Assurances sociales et prévoyance | 9'604'545 | 10'295'392 |
| Impôts directs et indirects | 699'837 | 707'627 |
| Dettes - Etat de Neuchâtel ¹⁾ | 4'962'477 | 0 |
| Autres dettes envers les tiers | 1'423'001 | 1'359'895 |
| Total | 16'689'860 | 12'362'915 |

¹⁾ Les dettes - Etat de Neuchâtel sont constituées du solde des subventions des années antérieures lié à la part cantonale (55%) des coûts d'hospitalisations devant être restitué selon le contrat de prestations qui lie l'Etat de Neuchâtel au RHNe.

Note 12 Provisions à court et à long terme

| Année 2023 | Provision CPCN ¹⁾ | Provision litiges ²⁾ | Provision taux d'intérêts | Provision auto-assurance RC ³⁾ | Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾ | Autres provisions | Total |
|------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---|---|-------------------|------------|
| Valeur au 01.01. | 1'521'000 | 971'120 | 0 | 1'559'969 | 165'986 | 3'666'708 | 7'884'784 |
| Attribution | 0 | 0 | 0 | 180'000 | 597'506 | 1'468'465 | 2'245'971 |
| Utilisation | -263'960 | 0 | 0 | -80'300 | 0 | 0 | -344'260 |
| Dissolution | -1'116'290 | -971'120 | 0 | -449'698 | 0 | 0 | -2'537'108 |
| Valeur au 31.12. | 140'750 | 0 | 0 | 1'209'972 | 763'492 | 5'135'173 | 7'249'387 |
| dont court terme | 140'750 | 0 | 0 | 0 | 763'492 | 5'135'173 | 6'039'415 |
| dont long terme | 0 | 0 | 0 | 1'209'972 | 0 | 0 | 1'209'972 |

| Année 2022 | Provision CPCN ¹⁾ | Provision litiges ²⁾ | Provision taux d'intérêts | Provision auto-assurance RC ³⁾ | Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾ | Autres provisions | Total |
|------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---|---|-------------------|-----------|
| Valeur au 01.01. | 1'901'250 | 761'915 | 235'296 | 1'559'969 | 0 | 0 | 4'458'431 |
| Attribution | 0 | 500'000 | 0 | 0 | 165'986 | 3'666'708 | 4'332'694 |
| Utilisation | -168'764 | 0 | -235'296 | 0 | 0 | 0 | -404'060 |
| Dissolution | -211'486 | -290'795 | 0 | 0 | 0 | 0 | -502'281 |
| Valeur au 31.12. | 1'521'000 | 971'120 | 0 | 1'559'969 | 165'986 | 3'666'708 | 7'884'784 |
| dont court terme | 1'521'000 | 971'120 | 0 | 0 | 165'986 | 3'666'708 | 6'324'814 |
| dont long terme | 0 | 0 | 0 | 1'559'969 | 0 | 0 | 1'559'969 |

¹⁾ La provision a été créée en rapport à la soumission des indemnités à la LPP.

²⁾ La provision comprend les procédures juridiques en cours.

³⁾ La provision est formée pour faire face aux litiges potentiels vis-à-vis des patients et/ou du personnel.

⁴⁾ La provision a été créée en lien avec une limitation d'activité introduite par l'Etat de Neuchâtel en 2022, quotas au-dessus desquels le financement cantonal des prestations serait réduit.

| Note 13 Passifs de régularisation | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|------------------|------------------|
| Vacances non prises et heures supplémentaires | 4'881'965 | 5'015'840 |
| Honoraires | 79'674 | 202'763 |
| Autres charges à payer | 713'932 | 1'240'029 |
| Total | 5'675'571 | 6'458'632 |

| Année 2023 | Fonds médicaux | Fonds en faveur du RHNe | Fonds médicaux recherches/études | Fonds Collège des directions | Autres fonds | Total |
|------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------|-----------|
| Valeur au 01.01. | 2'362'014 | 808'773 | 115'672 | 203'675 | 418'501 | 3'908'636 |
| Attribution | 428'795 | 400 | 0 | 73'084 | 6'000 | 508'279 |
| Utilisation | -431'627 | -10'580 | 0 | -69'844 | -6'000 | -518'050 |
| Valeur au 31.12. | 2'359'183 | 798'593 | 115'672 | 206'915 | 418'501 | 3'898'865 |

| Année 2022 | Fonds médicaux | Fonds en faveur du RHNe | Fonds médicaux recherches/études | Fonds Collège des directions | Autres fonds | Total |
|------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------|-----------|
| Valeur au 01.01. | 2'205'301 | 816'553 | 116'172 | 156'915 | 470'486 | 3'765'428 |
| Attribution | 594'488 | 300 | 0 | 129'759 | 16'220 | 740'767 |
| Utilisation | -437'775 | -8'080 | -500 | -83'000 | -68'205 | -597'559 |
| Valeur au 31.12. | 2'362'014 | 808'773 | 115'672 | 203'675 | 418'501 | 3'908'636 |

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

| Note 15 Produit net de livraisons et de prestations | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Recettes d'hospitalisations | 111'952'582 | 113'345'320 |
| Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾ | 102'285'087 | 103'714'539 |
| Recettes ambulatoires | 133'700'359 | 128'663'979 |
| Autres produits des prestations patients | 1'153'489 | 3'336'947 |
| Total | 349'091'518 | 349'060'785 |

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur la part à charge de l'Etat de Neuchâtel.

| Note 16 Autres produits d'exploitation | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Prestations d'intérêt général (PIG) ¹⁾ | 46'700'859 | 47'278'885 |
| Subvention COVID | 0 | 12'993'000 |
| Subvention pour le déficit budgété 2023 | 12'600'000 | 0 |
| Subvention pour l'indexation des salaires 2023 | 3'664'000 | 0 |
| Revenus directs hors activité d'hospitalisation | 16'790'389 | 14'765'615 |
| Produits des loyers et intérêts | 899'634 | 886'413 |
| Autres subventions universitaires et fédérales | 359'425 | 471'850 |
| Total | 81'014'308 | 76'395'763 |

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur les prestations d'intérêt général (PIG).

| Note 17 Charges de matières premières et consommables | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Médicaments (y compris sang et produits sanguins) | 30'940'533 | 29'120'570 |
| Matériel, instruments, implants et textiles | 22'030'749 | 22'337'449 |
| Films et matériel de photographie | 9'302 | 11'567 |
| Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques | 3'515'453 | 3'478'281 |
| Prestations médicales par des tiers | 15'876'889 | 19'712'205 |
| Autre matériel médical | 91'664 | 129'458 |
| Total | 72'464'591 | 74'789'530 |

| Note 18 Charges de personnel ¹⁾ | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Salaires | 239'248'718 | 231'920'692 |
| Charges sociales | 53'399'535 | 51'999'119 |
| Honoraires médicaux | 11'022'304 | 11'356'299 |
| Autres charges de personnel | 2'861'351 | 2'834'150 |
| Total | 306'531'909 | 298'110'261 |

¹⁾ De manière similaire à l'exercice précédent, le nombre d'emplois à temps pleins est supérieur à 250.

| Note 19 Autres charges d'exploitation | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Produits alimentaires | 6'182'857 | 5'758'119 |
| Charges de ménage | 4'516'433 | 5'777'818 |
| Entretien et réparation | 6'249'689 | 6'211'853 |
| Equipements, loyers et leasings | 4'002'005 | 4'915'966 |
| Energie et eau | 5'710'325 | 3'954'924 |
| Administration et informatique | 15'262'173 | 14'127'014 |
| Autres charges liées aux patients | 4'328'032 | 4'504'887 |
| Autres charges non liées aux patients | 4'360'878 | 4'367'080 |
| Total | 50'612'393 | 49'617'661 |

| Note 20 Résultat financier | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits des intérêts sur le prêt à long terme (Etat de Neuchâtel) | 0 | 3'988'694 |
| Autres produits financiers | 40'287 | 10'739 |
| Total produits financiers | 40'287 | 3'999'434 |
| Charges d'intérêts sur la dette à long terme (prêteur bancaire) | 0 | -3'946'149 |
| Autres charges financières | -1'786'943 | -36'698 |
| Total charges financières | -1'786'943 | -3'982'846 |
| Résultat financier | -1'746'656 | 16'587 |

| Note 21 Résultat exceptionnel | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Subvention extraordinaire pour le déficit 2022 | 10'963'000 | 0 |
| Subvention supplémentaire COVID pour 2020 et 2021 ¹⁾ | 0 | 5'143'900 |
| Dissolution de la provision CPCN | 1'000'000 | 0 |
| Dissolution de la provision litiges | 500'000 | 0 |
| CPCN / Part employeur (soumission des indemnités à la LPP) | 116'290 | 211'486 |
| Autres | 66'663 | 155'050 |
| Total produits | 12'645'953 | 5'510'436 |
| Constitution autres provisions | 0 | -2'355'391 |
| Subvention COVID non-reconnue ²⁾ | -157'000 | -114'300 |
| SwissDRG / Limitation quantité GPPH (réévaluation 2022) | -69'905 | 0 |
| Amortissement extraordinaire | -25'190 | 0 |
| Autres | 0 | -500'000 |
| Total charges | -252'094 | -2'969'691 |
| Résultat exceptionnel | 12'393'859 | 2'540'745 |

¹⁾ L'Etat de Neuchâtel a, dans un deuxième temps, décidé de reconnaître le 10% restant des subventions COVID pour les années 2020 et 2021.

²⁾ Suite à la revue par l'Etat de Neuchâtel de l'évaluation de l'impact financier de la pandémie, les montants mentionnés ci-dessus n'ont pas été reconnus dans les subventions COVID annuelles.

AUTRES INFORMATIONS

| Note 22 Subventions publiques | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Etat de Neuchâtel - Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾ | 102'285'087 | 103'714'539 |
| Etat de Neuchâtel - Prestations d'intérêt général (PIG) ²⁾ | 46'700'859 | 47'278'885 |
| Etat de Neuchâtel - Subvention COVID | 0 | 12'993'000 |
| Etat de Neuchâtel - Subvention pour le déficit budgété 2023 | 12'600'000 | 0 |
| Etat de Neuchâtel - Subvention extraordinaire pour le déficit 2022 | 10'963'000 | 0 |
| Etat de Neuchâtel - Subvention pour l'indexation des salaires 2023 | 3'664'000 | 0 |
| Autres subventions universitaires et fédérales | 359'425 | 471'850 |
| Total subventions publiques | 176'572'371 | 164'458'274 |

¹⁾ L'Etat de Neuchâtel prend à sa charge 55% des tarifs hospitaliers pour les patients neuchâtelois et selon les mandats attribués par la liste cantonale.

²⁾ Selon le contrat de prestations qui lie l'Etat de Neuchâtel au RHNe, l'Etat de Neuchâtel charge le RHNe de fournir des prestations d'intérêt général (PIG) contre une contribution financière fixée annuellement par l'Etat de Neuchâtel.

| Note 23 Transactions avec des parties liées | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------|-------------|
| Bilan | | |
| Etat de Neuchâtel - Créances à court terme ¹⁾ | 0 | 4'077'889 |
| Etat de Neuchâtel - Dettes à court terme ¹⁾ | -4'962'477 | 0 |
| Etat de Neuchâtel - Dettes financières à long terme | -34'000'000 | -24'700'000 |
| ADMED - Fournisseur | -1'785'570 | -3'634'593 |
| CIGES - Fournisseur | -1'026'124 | -3'847'914 |

Pertes et profits

Les transactions du compte de pertes et profits avec l'Etat de Neuchâtel sont listées dans la Note 22.

| | | |
|--|-------------|-------------|
| ADMED - Médicaments (y.c. sang), prestations et examens de laboratoire | -12'357'581 | -13'452'140 |
| CIGES - Charges d'administration et informatiques | -9'543'478 | -8'993'964 |

| Cautionnements simples | Rémunération | Statut 31.12.2023 | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|--------------|-------------------|------------|------------|
| Etat de Neuchâtel - Engagements d'investissements | 0.50% | Non utilisé | 55'000'000 | 55'000'000 |
| Etat de Neuchâtel - Engagement envers la CPCN ²⁾ | 0.00% | Utilisé | 14'027'000 | 14'027'000 |

¹⁾ Voir Notes 2 & 11 pour plus d'information sur les créances et dettes court terme - Etat de Neuchâtel.

²⁾ Seul le montant résiduel de l'engagement auprès de la Caisse de pension de la fonction publique de Neuchâtel (CPCN) est garanti. Le prêt contracté sous-jacent prend ainsi une forme dégressive et se monte à CHF 5'200'000 au 31.12.2023.

| Note 24 Prévoyance du personnel | Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance | | | | | | |
|---|--|----------------------|----------------------|-----------|-----------------------------|----------------------------|--|
| | Sur ou sous-couverture au 31.12.2023 | Part économique 2023 | Part économique 2022 | Variation | Cotisations employeurs 2023 | Charges de prévoyance 2023 | |
| Caisse de pension de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN) ¹⁾ | -1'565'187'511 | 0 | 0 | 0 | 27'421'983 | 27'421'983 | |
| Degré de couverture (art. 44 OPP2) | | | | | | | |
| Caisse de pension de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN) ¹⁾ | | | | | 77% | 74% | |

¹⁾ La CPCN n'est pas confrontée à un découvert au sens de l'article 65c LPP. Le montant de CHF 1'565'187'511 constitue un découvert technique provisoire et le montant provisoire de la part au découvert attribuable au RHNe se monte à CHF 144'953'015 au 31.12.2023 (CHF 168'829'754 au 31.12.2022).

Etant donné que le chemin de recapitalisation est respecté au 31.12.2023, aucun engagement de prévoyance au sens de Swiss GAAP RPC 16 n'est reconnu dans les comptes annuels du RHNe.

| Note 24 Prévoyance du personnel (suite) | Le 26.06.2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi portant modification de la Loi sur la caisse de pension pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisations suivantes: | |
|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à la charge de l'assuré); • rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge; • passage à l'âge de la retraite de 62 à 64 ans; • demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté; • constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2014; et • contribution unique d'assainissement de CHF 60'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2019. | |

Par ailleurs, le 26.05.2016, le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé l'article 4 al. 3 de la LCPFPub prévoyant que le découvert résiduel à la date du changement de primauté, mais au plus tard au 01.01.2039, serait réparti entre les employeurs. Par conséquent, cet engagement n'est plus à provisionner dans les comptes du RHNe.

Le 20.02.2018, le Grand Conseil neuchâtelois a également modifié la LCPFPub pour instaurer la primauté des cotisations. La modification s'accompagne de dispositions compensatoires transitoires ainsi que d'une cotisation d'épargne complémentaire d'un montant de CHF 200'000'000. Dès le 01.01.2019, le taux de cotisation employeur est passé de 14.70% à 16.25%. La cotisation d'épargne est financée à hauteur de CHF 189'200'000 par les employeurs affiliés et CHF 10'900'000 par les assurés. Les employeurs étaient tenus de verser la totalité des CHF 200'000'000 au 03.01.2019. La part employé sera compensée par une augmentation de la part aux cotisations de 0.25% pour une durée de 4 ans. La part du RHNe au CHF 200'000'000 a représenté CHF 17'426'000, dont CHF 225'000 constituent une avance pour la part employé au 31.12.2021. Sur cette somme, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à sa charge un montant de CHF 8'439'000.

La dette envers les institutions de prévoyance (ASMAC et CPCN) s'élève à CHF 4'201'457 au 31.12.2023 (CHF 3'875'017 au 31.12.2022).

| Note 25 Montant résiduel des engagements de leasing et engagement hors bilan | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|------------------|------------------|
| Les engagements de leasing et engagements hors bilan qui ne sont pas échus ou ne peuvent pas être utilisés dans les douze mois présentent la structure d'échéance suivante: | | |
| Jusqu'à 1 an | 520'760 | 492'000 |
| 1-5 ans | 2'603'800 | 2'460'000 |
| Plus de 5 ans | 5'207'600 | 4'920'000 |
| Total | 8'332'160 | 7'872'000 |

| Note 26 Honoraires versés à l'organe de révision | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|---------------|---------------|
| Honoraires versés à l'organe de révision | 90'549 | 89'606 |
| Total | 90'549 | 89'606 |

| Note 27 Approbation des comptes par le Conseil d'administration | Le Conseil d'administration a approuvé les comptes lors de sa séance du 26.04.2024. | |
|---|---|--|
|---|---|--|

| Note 28 Evénements subséquents à la date de clôture | Aucun. | |
|---|--------|--|
|---|--------|--|

**Réseau hospitalier neuchâtelois
(RHNe), Neuchâtel**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'Etat sur l'audit des

comptes annuels 2023

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat
Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), Neuchâtel**

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institution au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG SA



Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vanessa Fahrni
Expert-réviseur agréée

Neuchâtel, le 26 avril 2024

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie



Lea Kunz, Timothée, 2023
impression jet d'encre sur papier japonais 70g
85x128 cm

RHNe

Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois